



# Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique australe



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de  
développement



# Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique australe



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de  
développement

## Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport *Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique australe* de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications  
Commission économique pour l'Afrique  
P.O. Box 3001  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900  
Télécopie: +251-11-551-4416  
Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)  
Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© Commission économique pour l'Afrique, 2015  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés  
Premier tirage: octobre 2015

ISBN: 978-99944-61-99-8  
eISBN: 978-99944-62-99-5

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.  
Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>v</b>
<b>Résumé</b>	<b>vi</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>1</b>
A. Contexte	1
B. Objectifs	2
C. Méthodologie	3
D. Structure du rapport	5
<b>II. Les enjeux et les défis du développement durable</b>	<b>6</b>
A. Aperçu sur l’Afrique australe	6
B. Les progrès en matière de développement humain	6
C. Les enjeux et les défis	7
Dimension économique	9
Dimension sociale	12
Dimension environnementale	15
Gouvernance	17
D. Les enjeux et les défis globaux du développement durable	18
<b>III. Priorités en matière de développement durable</b>	<b>20</b>
A. La Communauté de développement de l’Afrique australe	20
B. Marché commun de l’Afrique orientale et australe	21
C. L’Union douanière d’Afrique australe	21
D. Les priorités nationales en matière de développement	22
E. “L’avenir que nous voulons”	23
F. Établir des priorités régionales en matière de développement durable	25
<b>IV. Objectifs, cibles et indicateurs du développement durable</b>	<b>31</b>
A. Principes directeurs	31
B. Objectifs, cibles et indicateurs du développement durable	33
C. Mise en œuvre des objectifs du développement durable	38
Suivi et évaluation	38
Utilisation des objectifs de développement durable	38
Fixer des cibles pour les indicateurs des objectifs de développement durable	38
Les défis des objectifs de développement durable	39
Définition des indicateurs	40
<b>V. Conclusions et recommandations</b>	<b>40</b>
<b>Références bibliographiques</b>	<b>42</b>
<b>Annexe I</b>	<b>45</b>
Questionnaire semi-structuré	45
<b>Annexe II</b>	<b>48</b>
Liste des points focaux	48

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Données générales sur l'Afrique australe	6
Tableau 2 : Classement des pays selon l'IDH et le RNB	7
Tableau 3 : Indicateurs du développement	8
Tableau 4 : Sélection d'indicateurs sociaux	13
Tableau 5 : Les priorités du Malawi en matière de développement	24
Tableau 6 : Les priorités en matière de développement durable	29
Tableau 7 : Thèmes et objectifs du développement durable	33
Tableau 8 : Objectifs, cibles et indicateurs du développement durable	34
Tableau 9 : Dimensions et objectifs du développement durable	37
Tableau 10 : Liens entre les objectifs de développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le développement	37

## Liste des figures

Figure 1 : Cadre conceptuel du développement durable	3
Figure 2 : Le développement humain en Afrique australe	8
Figure 3 : Illustration des objectifs généraux du développement durable	31

## Remerciements

Le présent rapport sur les objectifs de développement durable (ODD) pour la sous-région de l'Afrique australe, a été établi dans le cadre de la consultation de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015 et du processus de suivi de la Conférence Rio+20. L'équipe chargée du rapport a bénéficié des conseils de Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA, de Said Adejumobi, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe et d'Aida Opoku-Mensah, Conseillère spéciale du Secrétaire exécutif de la CEA sur les OMD et le programme de développement pour l'après-2015.

L'équipe de rédaction du rapport était composée de : Isatou Gaye (chef d'équipe), Charles Akol, Richard Osaliya, Jean Luc Mastaki Namegabe, Benjamin Banda, Andrew Allieu, Yacouba Gnegne, Somlanare Romuald Kinda, Mathilde Closset, Bartholomew Armah et Mama Keita, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; Albert Ndayitwayeko, Gilles Ogandaga, Dossina Yeo et Selamawit Mussie, de la Commission de l'Union africaine (CUA) ; et Anthony Nyong, Mwila Musole Musumali, Mbarack Diop et Aimee Bella Corbin, de la Banque africaine de développement (BAD). Nous remercions Alessandra Sgobbi, ancienne fonctionnaire de la CEA, pour sa contribution.

Nous remercions également Sithabiso Gandure, de l'Institut Wahenga (Afrique du Sud), pour sa contribution au rapport, et tout le personnel de la CEA, de la CUA et de la BAD pour leurs commentaires particulièrement utiles. Le rapport a également bénéficié des avis et des apports constructifs des participants à la réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les ODD, organisée par la CEA en collaboration avec la CUA et la BAD, du 31 octobre au 5 novembre 2013.

L'équipe remercie en outre Martha Messele, Tsigereda Assayehegn, Helina Abye, Yealemzer Yilma, Rahel Menda, Asnakech Megersa, Hidat Mebratu, Gezahegn Shiferaw et Tariku Agogi de la CEA, pour le précieux soutien administratif et organisationnel qu'ils ont apporté.

Enfin, nous remercions Demba Diarra, Chef de la section des publications et de la documentation de la CEA et son équipe, à savoir Marcel Ngoma-Mouaya, Teshome Yohannes et Charles Ndungu, pour leur gestion efficace du processus d'édition, de traitement de texte, de relecture, de conception et d'impression.

## Résumé

Le présent rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique australe, est l'un des cinq rapports sous-régionaux établis pour fournir des informations aux pays africains qui se préparent à s'engager dans le processus mondial relatif aux objectifs de développement durable et a été conçu pour faire en sorte que les objectifs qui seront convenus soient effectivement alignés sur les priorités de développement durable de la sous-région. Les rapports sur les sous-régions ont servi de contributions au rapport régional de l'Afrique sur le développement durable et ont été présentés à la réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs du développement durable, organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), conjointement avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD) du 31 octobre au 5 novembre 2013. La réunion a adopté son document final en tant que contribution technique en vue de son examen par le Comité de haut niveau de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015.

Les principales activités économiques en Afrique australe sont les services (51 % du PIB de la région), suivis de l'industrie (32 %). L'agriculture arrive en troisième position, avec 17 %. Depuis 2000, la sous-région enregistre une croissance économique positive, le taux le plus élevé (6 %) ayant été enregistré en 2006 et en 2007. Il s'agit d'une région très diversifiée en termes d'histoire et de résultats économiques, même si les pays qui la constituent partagent des conditions climatiques très semblables. Certains pays sont bien classés sur l'Indice de développement humain (IDH) – l'un deux se classant au 80<sup>e</sup> rang – tandis que d'autres se trouvent en fin de classement, par exemple au 185<sup>e</sup> rang. Le revenu annuel moyen de ces pays varie entre 753 et 13 049 dollars. En termes de développement humain, l'Afrique australe a enregistré des résultats nettement meilleurs que ceux de l'Afrique subsaharienne au cours des 20 dernières années, même si ces deux sous-régions dans leur ensemble ont été dépassées par l'Asie du Sud. Du côté négatif, la sous-région est un importateur net et enregistre souvent des déficits budgétaires (près de 4 % en 2012) ; le développement semble lié à un ratio d'endettement élevé de 40 % du PIB ; et l'amélioration de l'IDH est associée à une forte dégradation de l'environnement.

Les principaux problèmes assaillant la sous-région sur le plan économique, sont des taux de pauvreté élevés ; l'inégalité des revenus ; une valeur ajoutée limitée (minerais et agriculture) ; un chômage élevé et une diversification limitée. Sur le plan social, les principaux problèmes sont une forte incidence des maladies, dans de nombreux cas causée ou aggravée par le VIH et le SIDA ; des services de santé médiocres, de faibles taux de scolarisation au-delà de l'enseignement primaire ; l'augmentation des violences contre les femmes, et la persistance de l'inégalité des sexes dans la répartition des richesses et la prise de décisions à différents niveaux. Sur le plan de l'environnement, la sous-région fait face à une importante déforestation et à ses impacts connexes sur l'environnement ; à la détérioration de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes ; à l'impact du changement climatique ; à de faibles niveaux de consommation d'énergie ; et à des politiques économiques et sectorielles à visées limitées qui ne privilégient pas la gestion de l'environnement. Enfin, en matière de gouvernance, les principaux problèmes sont le manque de financement et la faible capacité des institutions à fournir des services, s'agissant en particulier de la gestion de l'environnement et de l'intégration des secteurs ; la mauvaise gestion du secteur public et du secteur rural ; et la prévalence de la fragmentation, de chevauchements, de doubles emplois et de la compétition entre les institutions.

Compte tenu des difficultés de la région, les six thèmes prioritaires ci-après ont été retenus pour parvenir au développement durable : l'éradication de la pauvreté ; l'éducation et les compétences techniques ; l'égalité des sexes et l'inclusion sociale ; la santé et la nutrition ; la durabilité de l'environnement et la gouvernance. En conséquence, le présent rapport propose cinq objectifs de développement durable, à savoir :

- (1) Éliminer durablement la pauvreté ;
- (2) Améliorer l'apprentissage (éducation et enseignement technique) ;
- (3) Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale ;



- (4) Améliorer la santé et l'état nutritionnel ;
- (5) Assurer la durabilité de l'environnement.

Les objectifs de développement durable proposés dans le présent rapport se fondent notamment sur un concept unifié des objectifs ultimes du développement humain, destinés à améliorer le bien-être humain. Certains atouts des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui les ont fait accepter dans le monde entier, comme leur concision et leur simplicité, parfois qualifiées de laconisme, ainsi que leurs résultats mesurables, ont été conservés.

Les recommandations ci-après portent sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable:

- (a) Le système de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau mondial, qui commence par des évaluations nationales annuelles et se termine par des rapports complets de haut niveau sur les plans régional et mondial, devrait être maintenu. Il est toutefois proposé que ce suivi ait lieu tous les deux ou trois ans. Pour ce faire, les gouvernements doivent délibérément investir dans un système d'établissement de rapports en temps réel sur les objectifs, en vue de produire tous les ans des données fiables et régulières, si possible en tirant profit de l'avènement de la téléphonie mobile, du haut débit sans fil et de la télédétection. Un programme d'action visant à produire régulièrement des données fiables, conçu et piloté au niveau régional par des organes de l'ONU ou de l'Union africaine, et rationalisé au niveau national, pourrait être utile à cet égard ;
- (b) Les objectifs de développement durable doivent servir à élaborer les budgets nationaux et à équilibrer les dimensions économique, sociale et environnementale des politiques générales. A cet effet, les institutions des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer en matière de sensibilisation, par le truchement des ministres de la planification, des finances et des parlementaires ;
- (c) Les objectifs doivent être communs mais différenciés en termes d'indicateurs, en fonction des caractéristiques et des stades de développement des pays. Cela veut dire que les objectifs au niveau mondial peuvent être fixés selon les mêmes modalités que pour les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais que les cibles pour chaque pays doivent être différentes et établies en fonction de leurs points de référence. Le processus peut être piloté, au niveau technique, par les organismes régionaux de l'ONU et être rationalisé pour le bénéfice de chacun des pays. Laissés à eux-mêmes, les pays peuvent fixer des objectifs trop faciles à atteindre ; mais si cette tâche est confiée à des agents extérieurs, les cibles peuvent être irréalistes. Un organe indépendante – qui pourrait être un conseil ou une commission d'examen constitué de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau régional – devrait être chargé de définir des indicateurs acceptables et réalistes pour chaque pays ;
- (d) Davantage de ressources doivent être mobilisées pour financer la mise en œuvre et le suivi ainsi que l'évaluation des objectifs de développement durable. La priorité doit être donnée aux engagements financiers des pays, appuyés par une aide au développement, lorsqu'elle existe. A cet égard, un fonds régional doit être mis en place et mis à la disposition des initiatives régionales et nationales spécifiques afin de faciliter la collecte des données et l'analyse des objectifs de développement durable. La CEA pourrait prendre l'initiative d'étudier les modalités d'un tel fonds, avec l'appui d'autres institutions régionales ;
- (e) Des compétences techniques doivent également être mobilisées d'urgence : le renforcement des capacités en matière de formation devra inclure la définition d'indicateurs et la collecte de données. L'élaboration et l'affinement constant des indicateurs, leur utilisation efficace et l'intégration effective de toutes les dimensions du développement durable dépendent de l'engagement et des capacités du personnel de terrain. Un programme de renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation, doit être mis en place au niveau régional, sous l'égide d'une institution comme la CEA ou la CUA, Commission de l'Union africaine, et ensuite intégré aux plans nationaux ;

- (f) Les indicateurs et certaines cibles doivent être constamment réévalués ; cette tâche pourra être confiée à des experts institutionnels dans les domaines pertinents, dans le cadre de consultations internes entre institutions régionales et nationales, avec une aide extérieure réduite. Comme on le notera pour certains objectifs, en particulier le nouvel objectif concernant la gouvernance, ce ne sont que quelques-uns des indicateurs proposés qui sont recueillis à l'heure actuelle. La formation sur les moyens de collecter les données pour de nouveaux indicateurs en fonction du contexte de chaque pays, est essentielle et doit être entreprise suffisamment tôt pour que les délais d'établissement des rapports soient respectés.

# Introduction

## A. Contexte

### Processus d'élaboration des objectifs du développement durable

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), a été un tournant majeur dans la poursuite du développement durable et sa matérialisation en résultats concrets aux niveaux mondial, régional et national. La Conférence a adopté un document final intitulé «L'avenir que nous voulons», qui a été entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies, donnant ainsi une nouvelle impulsion au suivi et à la mise en œuvre des engagements pris à la Conférence Rio+20, parmi lesquels l'élaboration d'objectifs de développement durable. Des objectifs de développement durable sont estimés utiles pour la mise en œuvre de mesures ciblées et cohérentes en matière de développement durable, grâce à l'intégration de ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. L'objectif est de susciter et de déterminer un changement en profondeur, tel que stipulé dans le document final de Rio+20, à l'appui de processus fondés sur les droits, équitables et inclusifs qui renforcent la durabilité aux niveaux mondial, régional, national et local.

Lors de la Conférence Rio+20, les États membres ont notamment souligné que ces objectifs devraient intégrer de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable et leurs interactions. Ils ont également reconnu que les objectifs devraient être intégrés et compatibles avec le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015, de façon à contribuer au développement durable et à servir de moteur à la mise en œuvre et à l'intégration du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les États Membres ont décidé de mettre en place un processus intergouvernemental inclusif et transparent sur les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de définir des objectifs mondiaux de développement durable qui seront convenus par l'Assemblée générale. Cela étant, un groupe de travail à composition ouverte et comprenant 30 représentants désignés par les États membres parmi les cinq groupes régionaux de l'ONU, soumettra à l'Assemblée générale un projet d'objectifs de développement durable pour examen et décision. Lors de la Conférence Rio+20, les États membres ont également reconnu que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, devaient être évalués et assortis de cibles et d'indicateurs, en tenant compte des conditions, des capacités et des niveaux de développement des divers pays.

Dans le cadre du suivi des résultats de la Conférence Rio+20, la CEA, en collaboration avec la CUA, la Banque africaine de développement et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a organisé la réunion régionale d'application pour l'Afrique en novembre 2012, afin de passer en revue les principaux résultats de la Conférence ainsi que leurs implications pour l'Afrique. Les participants à cette réunion des parties prenantes ont adopté le document final qui définissait le processus de suivi de la Conférence Rio+20, dont la 20<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable de l'ONU. Le document final représente, parmi d'autres, la contribution collective de l'Afrique au processus de suivi de Rio+20 pour la 20<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable et l'Assemblée générale, y compris les objectifs de développement durable. En ce qui concerne ces objectifs, les participants à la réunion régionale d'application pour l'Afrique, ont réaffirmé les principes sur lesquels ils doivent être fondés et ont recensé les grands domaines prioritaires pour l'Afrique. Ils ont appelé la communauté internationale à fournir à l'Afrique le soutien nécessaire pour que la région puisse mettre en place un vaste processus consultatif ascendant et efficace qui permettra de définir les objectifs, les indicateurs et les cibles qui devraient sous-tendre les objectifs du développement durable.

L'adoption d'un processus ascendant efficace a été jugée pertinente dans le cas de l'Afrique, pour la réalisation des objectifs suivants :

- (a) Préparer efficacement l'Afrique à parler d'une seule voix afin de mobiliser un soutien international autour d'objectifs de développement durable qui soient bien alignés sur ses priorités de développement durable ;
- (b) Jeter les bases solides de l'appropriation, de la promotion, de l'intégration et de la mise en œuvre d'activités qui permettent aux organisations régionales et sous-régionales, aux pays africains et aux principaux groupements d'atteindre les objectifs de développement durable;
- (c) Mobiliser les organisations régionales et sous-régionales, les pays africains et les grands groupes, renforcer leurs connaissances et leurs capacités en matière d'élaboration puis de mise en œuvre de programmes et d'activités permettant d'atteindre les objectifs de développement durable en particulier, et de parvenir au développement durable en général ;
- (d) Renforcer les liens entre les niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

Dans ce contexte, le présent rapport est l'un des cinq rapports sous-régionaux établis pour permettre aux pays africains de s'engager effectivement dans le processus mondial relatif aux objectifs de développement durable et faire en sorte que les objectifs qui seront convenus, soient bien alignés sur les priorités de développement durable de l'Afrique. Les cinq rapports ont été présentés à la réunion consultative régionale sur les objectifs de développement durable, conjointement organisée par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement du 31 octobre au 5 novembre 2013. Les rapports sous-régionaux ont servi à établir un rapport régional consolidé sur les objectifs du développement durable. Les participants à la réunion ont adopté un document final en tant que contribution technique qui sera soumis à l'examen du Comité africain de haut niveau sur le programme de développement post-2015.

## B. Objectifs

Les objectifs de développement durable visent à faire progresser le développement durable à l'échelle mondiale en intégrant, telles que définies au cours des premières étapes, ses trois dimensions de la croissance économique, du bien-être social et de la protection de l'environnement. Selon le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : « Notre avenir commun », le développement durable suppose qu'on assure la protection de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que le bien-être social et économique des générations présente et future. Le développement durable est également compris en termes de ce qui est socialement juste et moralement acceptable. La gouvernance, qui englobe entre autres, les institutions, les processus de prise de décision, la législation et la primauté du droit, est considérée comme une dimension préalable au développement durable.

Le présent rapport fournit une analyse des principales questions liées aux objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique australe et il a pour objet :

- (a) D'identifier et d'analyser les principaux problèmes et défis du développement durable dans la sous-région ;
- (b) D'identifier, d'analyser et de définir les principaux domaines et thèmes prioritaires du développement durable pour l'Afrique australe afin de faciliter la formulation des objectifs du développement durable en tenant compte de la disponibilité des données ;
- (c) De proposer un ensemble concis d'objectifs de développement durable et de cibles et indicateurs connexes pour la sous-région ;
- (d) De fournir des recommandations concrètes bien informées, montrant la voie à suivre pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable proposés dans le contexte de la sous-région.

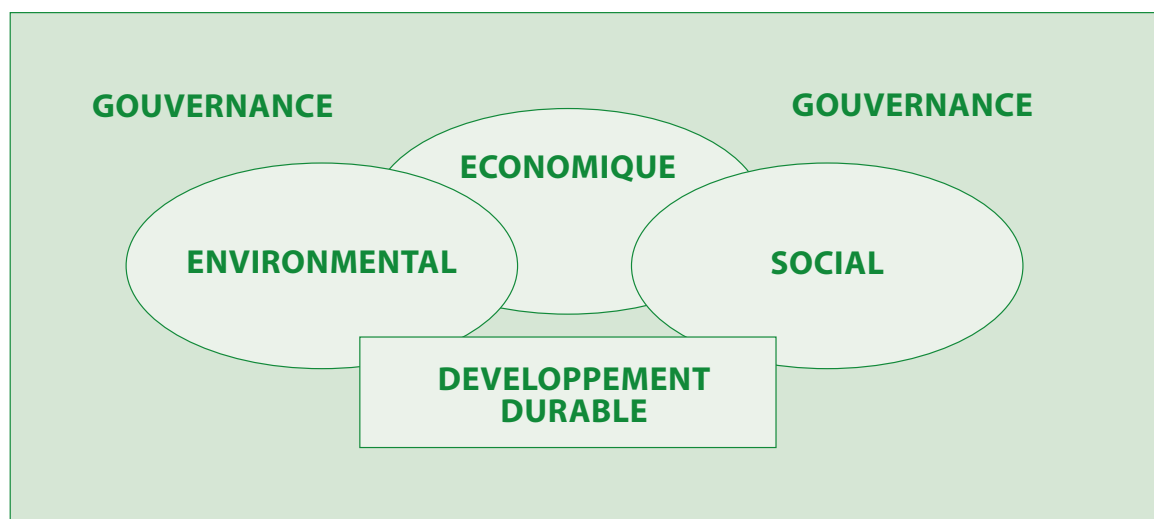
## C. Méthodologie

### Approche conceptuelle

L'élaboration des objectifs de développement durable est une initiative mondiale qui prend forme au moment où les Objectifs du Millénaire pour le développement s'approchent de leur date d'achèvement, 2015. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont joué un rôle crucial en ce qu'ils ont favorisé un consensus politique mondial, permis de définir des cibles pour les activités de plaidoyer, d'améliorer ciblage et le flux de l'aide, et de renforcer le suivi des programmes de développement. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont cependant été l'objet de nombreuses critiques, à savoir qu'ils reflètent les priorités des donateurs, encouragent le morcellement des efforts de développement et prêtent peu d'attention aux contextes locaux en termes de cibles. C'est en partie pour cette raison que la définition des objectifs de développement durable, devrait être adaptée aux circonstances et aux priorités nationales, faisant de chaque pays un cas particulier, comme on l'a souligné au Sommet mondial de Johannesburg en 2011.

Le document final de Rio+20 souligne la nécessité d'ancrer les objectifs de développement durable dans des valeurs communes et des connaissances scientifiques pertinentes. Il souligne également que les objectifs de développement durable doivent être complémentaires des Objectifs du Millénaire pour le développement et alignés sur ces derniers. Il insiste également sur un cadre conceptuel représentatif des domaines clés du développement durable et des liens entre ces domaines. Comme il a été indiqué plus haut, le concept du développement durable englobe trois dimensions principales - économique, environnementale et sociale - et suppose des interactions complexes et des arbitrages délicats entre elles. Le présent rapport a été établi selon le cadre conceptuel illustré à la figure 1.

**Figure 1. Cadre conceptuel du développement durable**



Comme l'illustre la figure 1, le développement durable s'insère à l'intersection ou au point d'équilibre des dimensions économique, environnementale et sociale du développement ; aucune de ces dimensions ne doit être privilégiée au détriment des autres et elles interagissent toutes dans le cadre d'un système de gouvernance, qui les englobe toutes.

Pour dire les choses simplement, les systèmes économiques sont essentiellement des produits de systèmes sociaux dont ils dépendent, lesquels sont, à leur tour, des produits de systèmes naturels dont ils dépendent. Ils partagent des espaces communs mais possèdent aussi des caractéristiques uniques. La dimension économique renvoie à la production de biens et services marchands ou échangeables et au flux de ces biens et services dans le secteur formel et informel. La dimension sociale renvoie aux capacités, compétences et

ressources humaines nécessaires à l'exécution d'un travail productif et à la création d'une qualité de vie raisonnable. Elle intègre les institutions, les réseaux et les relations qui sous-tendent l'activité humaine et les efforts humains visant à assurer les moyens de subsistance et elle permet d'accéder aux ressources et de participer à la prise de décision. La dimension environnementale fait référence aux ressources naturelles (matière et énergie) et aux processus des écosystèmes qui entretiennent la vie et produisent et fournissent des biens et services. La dimension de la gouvernance comprend les institutions, les procédures, les systèmes et les mécanismes qui recourent ces trois dimensions et permettent la gestion du développement et l'expression de l'intérêt et des responsabilités des citoyens.

## **Les approches en matière de collecte des données**

La participation des parties prenantes à l'appropriation et à la définition des objectifs locaux du développement durable est essentielle. De nombreux pays ont déjà mis en place des stratégies et des priorités de développement en fonction de leurs propres besoins, afin d'améliorer de manière durable le bien-être économique et les moyens de subsistance de leurs citoyens. A partir de ces stratégies et priorités nationales, il a été possible de recenser plusieurs thèmes prioritaires communs aux niveaux régional et continental qui faciliteront l'élaboration des objectifs de développement durable au niveau mondial. Une telle démarche ascendante intègre une participation et une appropriation nationales tout en faisant le lien avec le niveau mondial pour répondre aux exigences du développement durable.

Des approches participatives nécessitant la combinaison de méthodes selon les niveaux (national et sous-régional), la participation de multiples parties prenantes (gouvernements, société civile, organismes régionaux et bailleurs de fonds) et l'intégration des diverses dimensions du développement durable, ont été adoptées. Un bref aperçu de chaque méthode et des principales questions étudiées est donné ci-dessous.

### **(a) Analyse documentaire**

Conformément au mandat de la présente étude, une analyse documentaire exhaustive a été effectuée afin de recenser et d'analyser les difficultés et les défis prioritaires du développement durable dans la sous-région. Les documents provenaient du Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), des partenaires de la SADC et d'organismes nationaux, régionaux et internationaux. À cette fin, des documents sur les stratégies de développement, les plans et programmes clés de développement durable, comme les programmes d'adaptation au changement climatique, les rapports nationaux annuels sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, lorsqu'ils existent, et les rapports sur les consultations en cours dans chaque pays sur «L'avenir que nous voulons», ont été consultés.

### **(b) Consultations régionales et nationales**

Des entretiens et des questionnaires téléphoniques ont été réalisés au niveau national auprès des entités concernées comme les ministères chargés de la planification nationale et du développement, de l'énergie, du développement social et de l'égalité entre les sexes, des finances ; auprès d'organisations environnementales de la société civile s'occupant activement de développement durable et des questions environnementales, ainsi que d'organisations du secteur privé de certains pays de la région, à savoir : l'Afrique du Sud, le Botswana, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

Les entretiens téléphoniques ont été menés au moyen d'un questionnaire structuré, semblable à un questionnaire à choix multiples, qui a été distribué aux pays de la région. Les personnes interrogées étaient encouragées à consulter les autorités compétentes sur les questions spécifiques qui n'étaient pas de leur ressort. Certaines personnes ont toutefois répondu à titre professionnel et ont sollicité l'assistance des contacts individuels pour fournir les réponses. Un délai de trois semaines a été donné aux répondants dans les pays pour répondre au questionnaire, ce qu'un peu plus de la moitié des personnes contactées ont fait, soit individuellement soit en tant qu'équipe.

Les réponses au questionnaire de chaque pays ont été complétées par une analyse documentaire des questions spécifiques aux pays, à des fins de triangulation. Dans les pays où les répondants n'ont pas répondu en tant qu'équipe, les réponses divergentes ont été résolues au moyen d'approches de suivi et d'examen plus approfondis de la documentation concernant les pays. Les questionnaires étaient établis sous forme de tableau pour en faciliter l'analyse. Les entretiens téléphoniques ont été effectués notamment avec des représentants des partenaires de développement aux niveaux régional et national, des représentants gouvernementaux et des organisations de la société civile s'occupant de questions de développement durable et d'environnement. Les entretiens avec les représentants du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de la SADC et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont été conduits au moyen d'un guide d'entrevue. Le rapport a été mis sous forme finale sur la base des observations et des recommandations de la réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable.

## *D. Structure du rapport*

Le rapport comporte cinq chapitres, à commencer par l'introduction. Le chapitre II porte sur les principaux enjeux et questions relatifs au développement durable dans la sous-région de l'Afrique australe ; le chapitre III précise les thèmes prioritaires du développement durable ; le chapitre IV examine les objectifs, les cibles et les indicateurs du développement durable et le chapitre V tire la conclusion du rapport et présente des recommandations.

## II. Les enjeux et les défis du développement durable

### A. Aperçu sur l'Afrique australe

Le tableau 1 montre que les principales activités économiques de la sous-région sont les services (51 % du PIB), suivis de l'industrie (32 %). L'agriculture vient en troisième position, avec 17 %. Depuis 2000, la sous-région enregistre une croissance économique positive, le taux le plus élevé (6 %) étant enregistré en 2006 et en 2007. Du côté négatif, la sous-région est un importateur net et enregistre souvent des déficits budgétaires (près de 4 % en 2012) ; son développement semble lié à un ratio d'endettement élevé, de l'ordre de 40 % du PIB. Comme il est indiqué dans les sections ci-après, cette performance globale masque des écarts importants entre les pays de la sous-région. Par exemple, le premier secteur économique de certains pays est l'agriculture, et non les services. Le tableau 1 ci-dessous indique les performances sociales et économiques globales de l'Afrique australe.

Tableau 1  
Données générales sur l'Afrique australe

Indicateur	Données	Indicateur	Données
États membres	15	Importations	254 milliards \$
		Exportations	245 milliards \$
Année de création	1992	Dettes (2012 ; % du PIB)	32 %
Superficie	554 919 km <sup>2</sup>	Espérance de vie moyenne (2012)	56,6
Population totale (2012)	284 millions	Taux moyen de prévalence du VIH (2009)	12,6 %
Taux de croissance annuelle du PIB (2012)	4,3 %	Égalité en genre (nombres de femmes parlementaires – 2011)	34 %
PIB (2012)	655 milliards \$	Contribution des services au PIB :	51 %
Inflation (2012)	8 %	Contribution de l'industrie au PIB :	32 %
Équilibre budgétaire (2012)	-3,6 %	Contribution de l'agriculture au PIB :	17 %

Source : SADC (2012) et [www.sadc.int](http://www.sadc.int).

L'Afrique australe est une région très diverse en termes d'histoire et de résultats économiques, même si les pays qui la constituent partagent des conditions climatiques largement similaires. Certains pays sont bien classés selon l'Indice de développement humain (IDH), Maurice se classant en 80<sup>e</sup> position, alors que d'autres se classent au bas du tableau, le Mozambique se plaçant au 185<sup>e</sup> rang. Le revenu (selon le produit national brut par habitant à parité de pouvoir d'achat en dollars des États-Unis) de ces pays va de 8 905 dollars pour Maurice à 381 dollars (pour le Malawi (données de 2012)). Le tableau 2 ci-dessous illustre ces différences.



Tableau 2  
Classement des pays selon l'IDH et le PIB

Pays	Classement selon l'IDH	PIB par habitant (dollars US)
Maurice	80	13 300
Botswana	119	13 102
Namibie	128	5 973
Afrique du Sud	121	9 594
Swaziland	141	5 104
Angola	148	4 812
Lesotho	158	1 879
Zambie	163	1 358
Malawi	170	774
Zimbabwe	173	424
Mozambique	185	906

Source : Rapport du PNUD sur le développement humain (2013).

Lorsque l'on considère la performance globale de la sous-région en matière de développement, il convient de garder à l'esprit les écarts entre les pays, illustrés par le tableau 2 ci-dessus.

## B. Les progrès en matière de développement humain

Dans une certaine mesure, l'indice de développement humain (IDH) fournit un point de départ pour mesurer le développement humain sans en donner une mesure globale<sup>1</sup>. La performance de l'Afrique australe par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne et à l'Asie du Sud, est illustrée par la figure 2 ci-dessous.

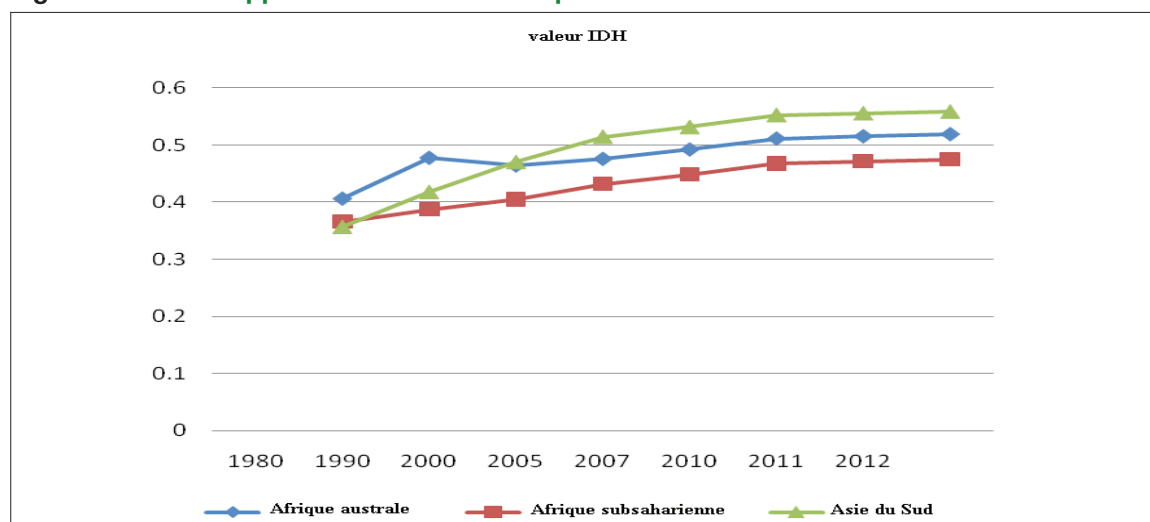
La figure 2 montre qu'au cours des 20 dernières années, l'Afrique australe a enregistré de meilleures performances que l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, passant d'une valeur moyenne de l'IDH de 0,4 en 1990 à 0,52 en 2012. Cependant l'Afrique australe et l'Afrique subsaharienne dans leur ensemble ont été dépassées par l'Asie du Sud, qui était partie d'une valeur de l'IDH beaucoup plus faible de 0,36.

L'image d'ensemble de l'Afrique australe masque des différences dans la performance individuelle des pays, la sous-région abritant le pays qui a la valeur de l'IDH la plus élevée en Afrique, Maurice<sup>2</sup>, et l'un des moins bien classés, le Mozambique. En dépit de ces différences individuelles, et dans le contexte de l'examen des enjeux du développement durable, il est important de garder à l'esprit que l'Afrique a fait des progrès encourageants en matière de développement humain au cours des deux dernières décennies, même si le rythme de ces progrès a été beaucoup plus lent que dans d'autres parties du monde, comme l'Asie du Sud.

Les conséquences sur l'environnement du développement humain de l'Afrique australe, sont examinées dans la section suivante.

1 L'IDH reflète les dimensions économique et sociale du développement durable mais ne prend pas en compte l'environnement et la gouvernance. Le PNUD travaille actuellement à élargir l'indice pour intégrer les principaux aspects du développement durable dans un indice de développement humain durable (IDHD). Il inclura la mesure de paramètres comme les émissions de dioxyde de carbone, la consommation d'eau, la superficie des terres et la superficie cultivée, et l'inégalité.

2 Trois autres pays sont officiellement classés comme pays à revenu intermédiaire, à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie.

**Figure 2. Le développement humain en Afrique australe**


Source : Adapté du rapport du PNUD sur le développement humain (2013).

### C. Les enjeux et les défis

La sous-région de l'Afrique australe – et l'Afrique sub-saharienne dans son ensemble – a fait des progrès en matière de développement humain mais, eu égard à leur lenteur par rapport aux autres parties du monde et à la similitude des points de départ, par exemple en Asie du Sud, les résultats de la sous-région sont compromis par un certain nombre d'enjeux et de défis qui ont des implications importantes pour la pérennité de son développement. Le tableau 3 ci-dessous recense certains des indicateurs et des données sur lesquels s'appuie cette observation. Les indicateurs sont examinés en fonction des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

Tableau 3  
Indicateurs du développement

Pays	Population	Taux de pauvreté (%)	Évolution des forêts (%)	Croissance de la population (%)	Ratio de dépendance (%)
	2012	2002–2012	1990–2010	2010–2015	2012
Maurice	1,3	1,5	-9,8	0,5	39,6
Botswana	2,1	20,7	-17,3	1,1	56,7
Namibie	2,4	38	-16,8	1,7	64,8
Afrique du Sud	50,7	23	0	0,5	52,9
Swaziland	1,2	69,2	19,3	1,4	69,4
Angola	20,2	40,5	-4,1	2,7	93,9
Lesotho	2,2	56,6	10	1	69,1
Zambie	13,9	59,3	-6,3	3	99
Malawi	15,9	52,4	-16,9	3,2	96,3
Zimbabwe	13	79,2	-29,5	2	71,6
Mozambique	24,5	54,7	-10	2,2	89,1
Moyenne, Afrique australe	13,4	45,0	-7,4	1,75	72,9
Total, Afrique australe	283,4				
Afrique sub-saharienne	852,5	48,5	-10,4	2,5	83,4
Asie du Sud	1753		2,4	1,4	54,6

Source : Rapport du PNUD sur le développement humain (2013).

## Dimension économique

Le taux moyen de pauvreté de l'Afrique australe<sup>3</sup>, 45 %, est un peu plus faible mais comparable à celui du reste de l'Afrique subsaharienne. Il signifie que plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté dans la plupart des pays, et cette situation dure depuis dix ans, voire plus. Compte tenu des progrès accomplis en matière de développement humain, qui intègre la croissance économique, on peut en conclure que le fait que la pauvreté n'a pas été réduite de façon significative pour la majorité de la population, s'explique par l'inégalité des revenus. Les bénéfices économiques sont monopolisés par une faible proportion de la population. Compte tenu de l'expérience vécue dans d'autres parties du monde, il est toutefois fortement probable que les politiques économiques et leur mise en œuvre ont joué un rôle important dans cette évolution.

### (a) Base de production et croissance économique

La base de la production économique de l'Afrique australe est dominée par les matières premières, qu'elles soient agricoles ou minières. Les possibilités de valorisation des minerais sont limitées et le commerce régional s'articule en grande partie autour d'un seul pays - l'Afrique du Sud. Dans un certain nombre de pays de la sous-région, la production agricole vise essentiellement à assurer la sécurité alimentaire. Le pays dont la valeur de l'IDH est la plus élevée dans la région - Maurice - est atypique en raison de la diversification de sa base économique, qui regroupe l'agriculture commerciale, le tourisme et les services. Les pays tributaires des minerais ont été durement touchés par la crise financière mondiale, car la plupart des minerais sont exportés vers des régions hors de l'Afrique.

Quelques exemples spécifiques sont donnés ci-après. En dépit de sa puissante économie, l'Afrique du Sud a récemment été affectée par des troubles sociaux et par la crise de l'euro, qui ont entraîné une dépréciation du rand et l'augmentation du coût de la vie. L'Afrique du Sud fait face au triple défi du chômage chronique élevé, de la pauvreté et des inégalités, dans un environnement économique national et mondial atone et instable<sup>4</sup>. Faute de progrès technologiques et de stabilité politique, l'industrie extractive du pays continue de tourner en dessous de son potentiel. Ces dernières années, l'économie du Botswana a également été affectée par le ralentissement économique mondial, qui a entraîné un déclin des exportations de la principale matière première du pays, le diamant ; le PIB réel a enregistré une croissance plus faible de 5,8 % et cette baisse devrait s'accroître dans le court terme. Après avoir subi l'impact de la crise économique mondiale, la croissance économique de la Namibie a repris puis a ralenti de nouveau en 2012. Les risques baissiers dus aux incertitudes mondiales persistent et le pays doit mettre en place des politiques et des stratégies plus efficaces de gestion de ses ressources minérales et d'incitation à la valorisation des produits miniers afin que la croissance bénéficie à tous. La croissance économique de la Zambie s'est accélérée pour atteindre 7,3 % cent en 2012 et devrait demeurer forte. Cette croissance est largement tirée par le secteur minier, l'agriculture, les services (tourisme et services financiers) et la construction apportant également leur contribution. Des défis persistent toutefois dans le paysage économique et dans celui de la gouvernance et, compte tenu du taux de pauvreté relativement élevé du pays, il ne peut revendiquer aucun gain significatif en matière de développement social et humain.

### (b) Inégalité des revenus et emploi

Dans toute l'Afrique australe, l'inégalité résultant de la croissance économique s'est creusée entre les riches et les pauvres. La Namibie et l'Afrique du Sud, par exemple, figurent parmi les pays ayant le revenu par habitant le plus élevé de la sous-région, mais leurs coefficients de Gini sont également les plus élevés : 63,1 pour l'Afrique du Sud et 63,9 pour la Namibie, alors que le Swaziland et le Mozambique, à l'autre bout du spectre des revenus par habitant, ont des coefficients de Gini de 51,5 et 45,7 respectivement (PNUD, 2013). L'inégalité des revenus est donc plus prononcée dans les pays à revenu élevé de la sous-région. Selon d'autres statistiques, l'inégalité des revenus a eu tendance à s'aggraver au fil des ans même dans les pays à faible revenu.

3 Sur la base de \$1,25 de parité de pouvoir d'achat et exception faite des quatre premiers pays à revenu intermédiaire, où la parité de pouvoir d'achat retenue est de 2\$.

4 [www.afdb.org/en/southern-africa](http://www.afdb.org/en/southern-africa) (source de toutes les autres brèves descriptions des pays et des données figurant dans ce paragraphe).

Un autre défi auquel se heurte la croissance économique est que le chômage, en particulier des jeunes, augmente. Lorsque le chômage des jeunes coexiste avec des taux de vacance de postes élevés, cela est dû à l'inadéquation entre les connaissances et compétences dispensées par le système éducatif et le marché du travail. Cependant, dans de nombreux cas, cela s'explique tout simplement par l'absence d'opportunités d'emploi. Par exemple, l'Afrique du Sud indique que le chômage est un problème majeur, avec un taux de chômage estimé à environ 25 % (Plan national de développement de l'Afrique du Sud : Vision pour 2030).<sup>5</sup> Des politiques ciblant et stimulant la croissance des industries à fort taux d'emploi sont perçues comme la clé qui permettrait de résoudre ce problème. Une grande majorité de la population de l'Afrique australe est employée dans l'agriculture de subsistance dans les zones rurales, et dans des activités informelles dans les zones urbaines. Dans une large mesure, la majorité de la population occupe des emplois non salariés. Le travail joue donc un rôle insignifiant dans sa principale tâche de redistribution de la richesse et l'inégalité des revenus se creuse dans la région.

### (c) Infrastructures et marchés

La mise à disposition d'infrastructures de qualité (en particulier pour le transport), l'approvisionnement en énergie et les marchés (à travers l'intégration régionale) demeure un facteur important du développement économique des pays d'Afrique australe dont la plupart sont petits et sans littoral. Le développement des infrastructures est un domaine prioritaire du NEPAD qui recouvre la disponibilité, la facilité d'accès et l'accessibilité économique à des services de transport et de communication de base permettant de vaquer à ses occupations, de mener une vie productive et d'obtenir les nécessités de base, à savoir la nourriture, le logement et l'eau. Il recouvre également les possibilités d'accéder aux marchés pour acheter ou vendre, la technologie pour les transactions quotidiennes, diffuser les résultats des recherches, créer des réseaux et des moyens de partage des connaissances et des expériences. L'existence de marchés fonctionnant bien auxquels il est facile d'accéder a un impact sur les moyens de subsistance de la population, ses relations sociales et son bien-être, ainsi que sur sa relation avec les ressources naturelles. Dans un contexte d'insuffisance des infrastructures, d'absence de cadres juridiques et réglementaires défavorables et d'accès limité ou inexistant à un soutien financier ou autre, la population dans de nombreux pays d'Afrique australe, doit parcourir de longues distances pour se rendre à un marché.

### (d) Énergie

L'énergie est un moteur clé de la croissance économique. L'Afrique australe est riche en ressources énergétiques renouvelables et non renouvelables. La région est riche en charbon, pétrole et gaz naturel, ainsi qu'en uranium, source d'énergie nucléaire (Merven et al., 2010). Exception faite de l'Angola, du Lesotho, de Madagascar, de Maurice et de la Namibie, l'Afrique australe possède aussi des réserves de charbon importantes. L'Angola est le seul producteur important de pétrole brut dans la région. Cependant, la majorité de l'énergie renouvelable de l'Afrique australe est produite par des centrales hydroélectriques et la biomasse, la contribution de l'énergie solaire et éolienne étant actuellement négligeable dans l'approvisionnement énergétique de la sous-région (ibid).

Bien que l'Afrique australe soit riche en ressources naturelles, l'accès à l'énergie et son utilisation y sont faibles (moins de 1 %) au regard des normes mondiales. En dehors de l'Afrique du Sud, la consommation d'énergie est en moyenne de 124 kilowatts-heure par personne et par an, soit tout juste assez pour alimenter une ampoule par personne pendant six heures par jour (Banque africaine de développement, 2010). Le développement de l'énergie et son approvisionnement dans de nombreuses régions de l'Afrique australe demeure une contrainte pour le développement. Par conséquent, les infrastructures doivent être développées (en termes de réseaux de distribution) tout comme l'énergie qui doit être suffisante pour couvrir la demande.

---

<sup>5</sup> De nombreux pays d'Afrique australe éprouvent des difficultés à établir des rapports fiables sur l'emploi.

### (e) Urbanisation

L'urbanisation s'est également accélérée au cours des dix dernières années. Le taux d'urbanisation de l'Afrique australe est légèrement inférieur à la moyenne de la région Afrique, avec 36 % de la population vivant dans les zones urbaines (CNUEH, 2001). Le Botswana et l'Afrique du Sud sont les plus fortement urbanisés, avec une population urbaine de 50 % pour chaque pays, le Malawi étant le moins fortement urbanisé, avec seulement 24 % de la population (CNUEH, 2001). A titre de comparaison, il y a 30 ans, 11,2 % de la population de l'Afrique australe vivaient dans les villes (WRI, PNUE et PNUD, 1992). Le taux actuel d'urbanisation est également élevé et devrait se situer en moyenne à 3,5 % au cours des 15 prochaines années, avec des écarts importants selon les pays de la sous-région. Par exemple, l'Afrique du Sud, l'un des pays les plus urbanisés de la sous région, enregistre le plus faible taux annuel d'urbanisation (1,2 %), tandis que le Malawi, actuellement le moins urbanisé, enregistre un taux d'urbanisation estimé à plus de 6 % par an (CNUEH, 2001). Les taux d'urbanisation élevés s'expliquent en grande partie par l'exode rural et des taux de croissance démographique élevés. La migration résulte de l'attrait qu'exercent les agglomérations urbaines, (possibilités d'emploi et opportunités économiques, meilleures infrastructures et logements), ainsi que de facteurs poussant à quitter les zones rurales (pénurie des terres et baisse des rendements agricoles). En Angola et au Mozambique, l'urbanisation a été causée en grande partie par la guerre civile qui a contraint de nombreux habitants des zones rurales à fuir vers des zones urbaines relativement sûres.

### (f) Intégration régionale

L'intégration régionale fait partie intégrante des stratégies de développement de l'Afrique australe. Elle est considérée comme un moyen de parvenir à une croissance économique et à un développement soutenus et de surmonter les problèmes structurels de la région tels que la fragmentation politique, les faibles revenus par habitant et l'exiguïté des marchés intrarégionaux. L'intégration commerciale est un moteur potentiellement puissant de la croissance économique en Afrique australe, en particulier si elle crée des possibilités d'exportation et facilite la valorisation dans les secteurs manufacturiers. Pour un ensemble de pays ayant des niveaux de revenu différents et de pays côtiers et insulaires, l'intégration régionale offre des possibilités de mobiliser et d'exploiter au niveau régional des avantages économiques comparatifs selon des modalités qui dépassent le cadre des programmes d'échanges commerciaux nationaux ou bilatéraux (Mbekeani, 2013).

L'Afrique australe est l'une des rares régions du monde où l'intégration régionale a toujours été perçue comme résultant d'un effort économique et politique. Lorsque ces deux dimensions de l'intégration régionale sont réunies, il est possible d'améliorer non seulement le bien-être des pays membres de l'Afrique australe au niveau macroéconomique, mais également celui de leurs citoyens au niveau microéconomique. Le plan indicatif régional de développement stratégique (SADC, 2003) donne pour la première fois à la SADC un cadre global d'intégration et de développement régional, au moyen des deux principaux facteurs facilitant l'intégration :

- (a) La paix, la sécurité, la démocratie et la gouvernance politique, dans le cadre desquels les États membres s'engagent à «promouvoir des valeurs politiques communes, des systèmes et des valeurs partagées et à reconnaître en outre que la croissance et le développement économiques ne peuvent se produire dans des «conditions d'intolérance politique, d'absence de l'État de droit, de corruption, de guerre civile ou de guerre» ;
- (b) La gouvernance économique et d'entreprise : en particulier, la création de la Zone de libre-échange de la SADC ne sera possible que si «la bonne gouvernance économique et d'entreprise» est appliquée aux niveaux régional et national. Selon la SADC, cette gouvernance englobe «une bonne gestion macroéconomique, une gestion transparente des finances publiques et la responsabilisation et des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise».

Le faible développement du commerce intra-régional reflète les limites des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Protocole commercial de la SADC, pour éliminer les goulets d'étranglement et faciliter le commerce, y compris l'administration des douanes. Il reflète également les limites du potentiel des échanges commerciaux entre les pays de la région, dans la mesure où les pays pauvres commercialisent des produits similaires. Dans ce domaine, les principales difficultés sont l'insuffisance des capacités locales, la limitation des ressources financières, l'insuffisance de l'engagement politique en matière d'intégration régionale et l'inadéquation des priorités nationales en matière de planification et d'affectation budgétaire par rapport aux efforts d'intégration régionale. Pour que les efforts d'intégration régionale soient couronnés de succès, il est essentiel de répondre aux besoins des États sans littoral et insulaires. Par exemple, les pays sans littoral comme le Lesotho, le Malawi, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe sont tributaires des infrastructures de transit, des bonnes relations politiques avec les voisins ainsi que de la paix et de la stabilité. Dans ce cas, une révision de la politique de transit et des cadres réglementaires serait nécessaire.

Pour résumer, les défis pour l'Afrique australe sur le plan économique sont les suivants :

- ✦ Grande pauvreté
- ✦ Inégalité des revenus
- ✦ Valeur ajoutée limitée (minerais, agriculture, élevage et pêche)
- ✦ Chômage élevé
- ✦ Faible diversification de la base économique
- ✦ Diminution des ressources en terres pour une agriculture productive
- ✦ Infrastructures limitées, y compris les marchés
- ✦ Faible développement du commerce intrarégional
- ✦ Taux élevé d'urbanisation

### **Dimension sociale**

Le tableau 3 ne saisit que l'un des principaux aspects liés à la dimension sociale du développement, celui de la population. La population devient un enjeu social lorsque sa croissance ne peut être soutenue par les moyens économiques disponibles. Comme l'illustre le tableau 3, la croissance moyenne de la population de la sous-région (1,75 %) est inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et, dans plusieurs pays, elle est inférieure à 3 %. Les pays ayant une croissance démographique de 3 %, comme le Malawi et la Zambie, ont connu une croissance économique moyenne supérieure à la croissance de leur population au cours des dernières années. Ces pays devraient donc pouvoir traduire leur croissance économique en gains en matière de réduction de la pauvreté. À moyen terme, de nombreux pays devraient être en mesure de maintenir des taux de croissance économique plus élevés que la croissance de leur population. Le défi majeur sur le plan social, est le taux de dépendance élevé : la population active (âgée de 15 à 64 ans) est peut-être trop peu nombreuse pour soutenir la croissance économique. La main-d'œuvre est un élément majeur des facteurs de production et sa disponibilité est essentielle pour maintenir des niveaux d'investissement élevés.

Les autres principaux indicateurs de la dimension sociale du développement, comme l'éducation, la santé et le sexe, sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous. Les indicateurs retenus concernent l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et les inégalités de genre.

Tableau 4  
Indicateurs sociaux choisis

Pays	Espérance de vie (années)	Taux d'alphabétisation (%)	Indicateurs des inégalités de genre
	2012	2002-12	2012
<b>Maurice</b>	73,5	88,5	0,377
<b>Botswana</b>	53,0	84,5	0,485
<b>Namibie</b>	62,6	88,8	0,455
<b>Afrique du Sud</b>	53,4	88,7	0,462
<b>Swaziland</b>	48,9	87,4	0,525
<b>Angola</b>	51,5	70,1	„
<b>Lesotho</b>	48,7	89,6	0,534
<b>Zambie</b>	47,4	71,2	0,623
<b>Malawi</b>	54,8	74,8	0,573
<b>Zimbabwe</b>	52,7	92,2	0,544
<b>Mozambique</b>	50,7	56,1	0,582
<i>Afrique australe, moyenne</i>	54,29	81,08	0,516
<b>Afrique sub-saharienne</b>	54,9	63	0,577
<b>Asie du Sud</b>	66,2	62,8	0,568

Source : Rapport du PNUD sur le développement humain (2013).

Le tableau 4 montre que l'Afrique australe a de meilleurs résultats que l'Afrique subsaharienne en matière de taux d'alphabétisation et d'inégalités de genre, mais les résultats sont pratiquement les mêmes en ce qui concerne l'espérance de vie. Le taux d'alphabétisation de la sous-région est même nettement supérieur à celui de l'Asie du Sud. Trois pays de l'Afrique australe, l'Afrique du Sud, Maurice et la Namibie, se classent parmi les 100 premiers dans le monde pour ce qui est de l'indicateur des inégalités de genre. Ces indicateurs sont des marqueurs de défis persistants, s'agissant en particulier de l'espérance de vie.

L'espérance de vie a servi d'indicateur supplétif de la situation sanitaire en Afrique australe et, en l'occurrence, des signes montrent que ses systèmes de santé et la prestation des services ne diffèrent pas grandement de ceux du reste de l'Afrique. A l'exception de Maurice et de la Namibie, les indicateurs des pays à revenu faible et intermédiaire de la sous-région ne sont pas très différents et pas très encourageants. Bien que des progrès aient été accomplis pour améliorer les résultats en matière de santé, de nombreux défis subsistent. Les systèmes de santé sont encore précaires et la sous-région supporte la charge de plus en plus lourde que constituent les maladies transmissibles et non transmissibles et des épidémies récurrentes comme le choléra et d'autres crises humanitaires. L'épidémie de VIH/SIDA, notamment, a des répercussions importantes pour la prestation des services de santé dans la sous-région. Dans l'ensemble, les programmes de prévention du VIH n'atteignent pas encore les populations les plus à risque, notamment les jeunes, les travailleurs du sexe, les consommateurs de drogue et les détenus (OMS, 2010).

En ce qui concerne l'éducation, le taux d'alphabétisation des adultes est assez impressionnant, quelques-uns des pays à faible revenu de la sous-région comme le Lesotho et le Zimbabwe faisant encore mieux que les pays à revenu intermédiaire. La difficulté semble se poser avec le taux brut de scolarisation au niveau secondaire et au-delà. Par exemple, le taux brut de scolarisation du Malawi dans le secondaire, est de 32 % et celui du Mozambique de 25 % (PNUD, 2013). Pour les mêmes pays, les taux brut de scolarisation dans le primaire sont respectivement de 135 % et de 115 %. Le taux brut de scolarisation dans le secondaire des pays à revenu intermédiaire de la sous-région se situe entre 94 % (Afrique du Sud) et 89 % (Maurice).

Les inégalités de genre restent un défi majeur pour la réalisation du développement durable dans la sous-région. L'égalité de genre comporte au moins trois dimensions : juridique, économique et sociale. En particulier, l'égalité de genre est importante pour la croissance future et la stabilité des économies de la région. En fait, l'autonomisation des femmes est une priorité régionale établie au niveau politique et dans la sous-région, il existe un fort engagement politique en faveur de l'autonomisation des femmes, à la fois en tant que question de droit humain et de développement. Cela étant, l'autonomisation des femmes est plus une question de volonté et d'engagement politiques au niveau national que la fourniture de ressources plus concrètes, tels que des engagements budgétaires.

De nombreux instruments et politiques du genre ont été mis en place au niveau national. La SADC a progressé dans ce domaine, la plupart, sinon la totalité, des pays étant signataires de conventions internationales. Au niveau des États membres, il faut se féliciter de l'intérêt que les politiques portent aux questions de genre. En dépit de ces progrès, les femmes restent marginalisées en termes de statut et de contrôle sur leurs ressources. L'absence de progrès tangibles dans l'action publique souligne la nécessité d'intégrer systématiquement l'égalité de genre dans tous les aspects du développement durable. Souvent, les considérations d'égalité ne sont qu'un complément à des programmes et initiatives pré-établis. Cette question exige un engagement beaucoup plus vigoureux et audacieux pour éliminer les inégalités qui persistent dans la région.

La violence sexiste, la répartition inégale des richesses et les écarts entre les femmes et les hommes en termes de participation et de prise de décisions à tous les niveaux, constituent les plus grands défis de la sous-région. Selon la SADC, la violence sexiste s'entend de tous les actes perpétrés contre les femmes, les hommes, les filles et les garçons en raison de leur sexe, qui occasionnent ou pourraient occasionner à leur endroit un dommage physique, sexuel, psychologique, émotionnel ou économique. Elle recouvre la violence domestique, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, la traite des êtres humains et la violence

### **Une approche intégrée de la gestion de l'environnement dans la région de la SADC**

Le programme Gestion de l'environnement et des terres est né au milieu des années 1980 sous l'égide de l'ancienne Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Au fil des ans, le programme s'est progressivement développé en l'absence d'un cadre ou d'une politique stratégique intégré de la SADC. Alors que le développement non durable s'accélérait dans la sous-région, ni les agences nationales de l'environnement, ni le Programme régional n'avaient les ressources financières ou humaines nécessaires pour rattraper le retard accumulé et faire face à l'accélération du rythme de dégradation de l'environnement. La plus grande ressource de la sous-région, l'énergie et le talent des populations locales qui sont directement concernées par l'utilisation des ressources naturelles, est encore largement inexploitée en raison de l'absence ou de l'insuffisance d'approches participatives en matière de recherche, de planification, de prise de décision et de mise en œuvre.

Au début des années 90, la SADC a mis en place une nouvelle politique visant à accroître la production agricole et l'utilisation durable des ressources environnementales et naturelles. Une nouvelle politique et stratégie de la SADC en matière de gestion des ressources naturelles et environnementales, favorable à un développement équitable et durable, est clairement nécessaire et opportune, l'objectif principal étant de soutenir les objectifs globaux d'un développement économiquement, socialement et écologiquement durable.

Bien que la viabilité environnementale constitue le point de départ et l'axe principal d'une nouvelle politique sous-régionale de l'environnement, il faut également tenir compte des dimensions économique et sociale qui sont tout aussi importantes. De même, les nouvelles politiques économiques et sociales de la SADC doivent également intégrer les questions liées à la durabilité environnementale. Les dimensions économique, sociale et environnementale sont les trois piliers d'un programme intégré de développement durable dans la région de la SADC. Une nouvelle politique de la SADC sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ne peut pas se développer indépendamment. La nouvelle politique de la SADC doit être élaborée et mise en œuvre dans le cadre d'un programme et d'une stratégie plus vastes de la SADC en faveur d'une croissance équitable et d'un développement durable des pays de la région de la SADC.

Source : [www.sadc.org](http://www.sadc.org) (version abrégée)



sexuelle et émotionnelle. La violence sexiste paraît très répandue et semble être le problème le plus aigu dans la sous-région, et elle constitue un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité de genre et de l'équité. Le Protocole de la SADC sur le genre et le développement a fixé des objectifs spécifiques à atteindre d'ici à 2015 et vise à éliminer la violence sexiste à tous les niveaux ; toutefois, le défi est constitué par la mise en œuvre.

Les statistiques sur la pauvreté en Afrique australe montrent que la majorité des pauvres sont des femmes. En conséquence, toute mesure d'éradication de la pauvreté et de croissance économique doit comporter une analyse différentielle selon le genre. C'est pourquoi les gouvernements de l'Afrique australe doivent renforcer leur engagement politique à soutenir et à autonomiser les femmes. L'autonomisation économique des femmes a non seulement un impact positif sur leurs propres vies, mais elle est également essentielle pour mobiliser leur potentiel en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté. L'égalité de genre au niveau économique contribue directement à la réduction de la pauvreté et au développement durable en général.

En termes d'équité entre les sexes dans la participation politique, la sous-région enregistre de meilleurs résultats que d'autres régions, s'agissant notamment de la prise de décision dans le monde de l'entreprise et au niveau communautaire. En dépit de ces progrès, les disparités entre les sexes dans la participation et la prise de décision sont encore considérables et doivent être réduites.

En résumé, les défis de l'Afrique australe dans le domaine social sont les suivants :

- Incidence élevée des maladies transmissibles et non transmissibles, probablement liée ou aggravée par le VIH et le SIDA
- Services de santé insuffisants
- Faible taux de scolarisation dans l'enseignement au-delà du primaire
- Violence sexiste
- Répartition inégale des richesses entre les sexes
- Importante disparité entre les sexes dans la participation et la prise de décisions à divers niveaux

## Dimension environnementale

Comme l'illustre clairement le tableau 3, le talon d'Achille de l'Afrique australe est la dimension environnementale. Les forêts ont subi les progrès de la sous-région, même si à 7,4 % par an, la déforestation est légèrement meilleure que la moyenne de l'Afrique subsaharienne (10,4 %) <sup>6</sup>. Un certain embarras vient du fait que l'Asie du Sud, qui a une population plus élevée et enregistre de meilleurs résultats que la sous-région en matière de développement humain, a comptabilisé un gain de couvert forestier de 2,84 % <sup>7</sup>. Les données indiquent que le développement de l'Afrique australe a eu un très fort impact sur l'environnement et qu'il est important de donner la priorité à l'environnement dans les plans de développement futurs.

Le tableau 3 montre que les pays de l'Afrique australe s'appuyant sur l'agriculture et l'exploitation minière ont enregistré des pertes importantes de leur couvert forestier. Les taux élevés de pauvreté élevés dans la sous-région ont relégué au second plan la nécessité de privilégier les questions environnementales dans les stratégies de développement. Par exemple, ce n'est que dans sa stratégie actuelle de développement qui couvre la période 2006-2016, que le Malawi a accordé la priorité à l'environnement, alors que ses deux stratégies nationales de développement précédentes (Stratégie de réduction de la pauvreté au Malawi, 2002-2005 et Stratégie de croissance et de développement au Malawi, 2006-2011) se bornaient à faire mention de l'environnement sans lui accorder la priorité.

6 La moyenne de l'Afrique australe donne une image trompeuse de la réalité car elle est calculée à partir des moyennes des pays et devrait donc être beaucoup plus élevée. Le Lesotho et le Swaziland sont de très petits pays et sont les deux seuls pays de la région à avoir enregistré des gains de forêt au cours de cette période.

7 A l'échelle mondiale, l'Amérique du Sud suit l'Afrique subsaharienne avec 8,9 % de perte du couvert forestier.

Le changement climatique est également un important problème environnemental et une cause de pauvreté et fait planer une menace croissante pour tout avenir durable dans la sous-région. L'ampleur et la diversité de la menace du changement climatique pour les moyens de subsistance de l'Afrique australe, sont de plus en plus évidentes. Les différents modèles climatiques globaux prédisant un plus fort réchauffement et une plus grande variabilité des précipitations dans la sous-région, tous les aspects de l'économie des États membres devraient être touchés. Cette question est donc largement considérée comme intersectorielle. Bien qu'elles ne soient pas uniformes dans l'ensemble de la sous-région, les données montrent que l'ampleur de l'impact variera selon les pays. Les effets des variations de températures et des précipitations se feront sentir dans différents secteurs, notamment l'agriculture, les forêts, la biodiversité et les écosystèmes, les zones côtières, les établissements humains, les ressources en eau et la santé humaine. L'agriculture, pilier de l'économie et des moyens de subsistance en Afrique, est confrontée à sa plus grande menace, le changement climatique. Sur un plan général, l'agriculture connaît un grave déclin à cause du réchauffement climatique et l'Afrique subsaharienne devrait subir une baisse moyenne de 10 à 25 % de sa productivité agricole d'ici à 2080 (Cline, 2007).

La perte du couvert forestier n'est donc pas la seule mesure, ni une mesure complète, de l'environnement. D'autres indicateurs importants sont la teneur en dioxyde de carbone et les émissions de gaz à effet de serre, les mesures de la biodiversité, l'épuisement des ressources naturelles, l'utilisation des énergies fossiles et renouvelables, les sources d'eau potable et autres. Le principal défi en termes d'indicateurs environnementaux concerne la disponibilité des données dans tous les pays et à tout moment, une question qui est examinée dans les sections ci-après du présent rapport. L'indicateur de disparition des forêts donne une bonne indication de l'état de l'environnement dans de nombreux pays d'Afrique australe. Il suggère à ce stade qu'il est fort probable que le développement de l'Afrique australe s'est effectué au détriment de l'environnement. La perte du couvert forestier a de nombreuses autres incidences négatives sur l'environnement : l'érosion des sols et la perte de fertilité des terres, la dégradation des terres, la pollution de l'eau, la perte de l'habitat naturel des espèces animales, entre autres. La perte du couvert forestier traduit un problème général au niveau politique : les politiques économiques, agricoles, énergétiques, industrielles et autres n'ont pas suffisamment pris en compte leurs impacts négatifs sur l'environnement et les ressources naturelles nécessaires pour le développement futur.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la disparition des forêts est également associée à une mauvaise utilisation et préservation des ressources naturelles, comme les ressources halieutiques, la terre et l'eau, et les terres de parcours. La dégradation des terres dans la sous-région est causée par la surpopulation, la mauvaise gestion des terres, le surpâturage et l'érosion des sols. La mauvaise gestion des terres a donc un impact direct sur la sécurité alimentaire, y compris la production halieutique. La sous-région est renommée pour avoir l'un des plus grands potentiels de pêche du monde et un potentiel considérable de développement de l'aquaculture. Les pêches maritimes et en eaux intérieures apportent une contribution majeure à l'économie des États côtiers et insulaires membres de la SADC. Cependant, la production halieutique est freinée par une série de facteurs comme la surpêche, la dégradation de l'environnement et de mauvais systèmes de gestion (SADC, 2012). De même, la production animale, à laquelle on n'accorde pas suffisamment d'importance dans les débats sur la réduction de la pauvreté et le développement durable, joue un rôle important dans les moyens de subsistance des petits paysans. Pourtant, sa productivité est également tributaire de systèmes de gestion des terres efficaces. En outre, le secteur souffre notamment d'une faible productivité, de l'absence de lutte efficace contre les maladies des animaux, du manque d'infrastructures de commercialisation et d'un accès réduit au marché de produits de l'élevage. Les bonnes pratiques de gestion des terres, associées à une lutte transfrontière efficace contre les maladies des animaux, des normes et règlements sanitaires relatifs aux animaux et à leurs produits, y compris l'évaluation des risques et l'utilisation optimale des ressources génétiques animales dans la sous-région, doivent être une priorité pour la gestion durable de l'élevage (Hulman, 2009).

En résumé, les principaux défis de la sous-région dans le domaine de l'environnement sont la disparition des forêts et les conditions environnementales associées, comme le changement climatique et l'amélioration de l'accès à l'énergie pour le développement des infrastructures. Cela nécessite d'élargir les politiques

économiques et sectorielles actuelles à visées restreintes et de privilégier les questions environnementales. Le fait que la sous-région n'a pas réussi à préserver ses forêts permet de conclure que les efforts qu'elle déploie dans le secteur minier ont peut-être été tout aussi inutiles car le même environnement politique baigne tous ces domaines. Il est important de développer, de privilégier et de mettre en œuvre des mesures pertinentes - dans tous les secteurs de l'économie - pour résoudre ce problème.

## Gouvernance

Dans toute l'Afrique australe, il est admis qu'il est nécessaire que les États puissent jouer un rôle dans la transformation et le développement et relever les défis tenaces de la pauvreté et de l'inégalité<sup>8</sup>. Concrètement, l'État ou les institutions de gouvernance doivent disposer de personnel hautement qualifié en mesure de fournir des services de qualité. La gouvernance devient donc l'un des catalyseurs ou secteurs d'appui les plus importants pour parvenir au développement durable. Seule une bonne gouvernance peut garantir l'efficacité des programmes économiques, sociaux et environnementaux, et ce domaine n'a fait l'objet que de très peu d'attention, s'agissant de la surveillance et de la collecte de données en raison de la difficulté qu'il y a à élaborer des indicateurs quantitatifs mutuellement convenus.

Afin d'encourager une bonne gouvernance favorable à la croissance et au développement durable, la CEA suit les progrès réalisés dans ce domaine crucial en publiant un *Rapport sur la gouvernance en Afrique*. La deuxième édition de ce rapport (RGA II) montre que l'Afrique n'a obtenu que de modestes améliorations de sa gouvernance. Bien que marginaux, ces progrès ont eu des retombées positives, à savoir la réduction des conflits violents et des guerres civiles, la consolidation de la paix et de la sécurité, une croissance économique moyenne de 5 % au cours des dernières années, une légère amélioration des conditions de vie des populations africaines et la réduction des décès dus à la pandémie du VIH/SIDA. L'Afrique continue également d'afficher des progrès remarquables en matière de gouvernance économique et de gestion des finances publiques. Les économies africaines sont mieux gérées, avec des améliorations des systèmes fiscaux, de la mobilisation des recettes et de la gestion budgétaire, et un environnement plus propice à la croissance de l'investissement privé et du secteur privé.

Selon l'indice Ibrahim<sup>9</sup> de la gouvernance en Afrique, moins couramment utilisé, l'Afrique australe vient en tête des cinq sous-régions d'Afrique dans les deux rapports de 2010 et de 2012. La sous-région a enregistré de bons résultats dans les quatre catégories, se classant à la première place pour la sécurité et l'état de droit ainsi que pour la participation et les droits de l'homme. La sous-région s'est classée à la deuxième place pour les deux autres catégories : développement économique durable et développement humain. Seuls l'Angola et le Zimbabwe ont enregistré des scores inférieurs à la moyenne du continent en 2012. La gouvernance de l'Afrique australe

### Les réussites du développement durable dans la région de la SADC

L'Afrique australe a enregistré quelques réussites dans le domaine du développement durable qui peuvent être reproduites ou transposées, de sorte que le tableau d'ensemble n'est pas complètement sombre.

La sous-région a largement adopté l'approche de gestion communautaire des ressources naturelles. Cette approche de la préservation et du développement des ressources naturelles reconnaît les droits des populations locales à gérer et à bénéficier de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles. Les pays concernés sont le Zimbabwe, l'Afrique du Sud, la Zambie, le Malawi, la Namibie et le Botswana.

La sous-région connaît également des exemples notables et des bonnes pratiques de gouvernance qu'elle peut partager avec le reste du continent africain. Par exemple, 7 des 29 pays africains qui ont adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) appartiennent à l'Afrique australe. Le pays le mieux gouverné en Afrique, Maurice, appartient à la même région, de même que quatre autres pays qui figurent parmi les dix premiers au classement selon la gouvernance.

Source : CEA (2012)

8 D'après les plans nationaux de développement de l'Afrique du Sud, du Botswana et du Malawi.

9 De nombreux pays africains ne considèrent pas cet indice sous un jour favorable en raison de son utilisation limitée sur le plan international et parce que certains de ses facteurs ne sont pas jugés adaptés au contexte ou au but recherché.

est relativement équilibrée et équitable, avec de bons résultats moyens dans toutes les catégories et pratiquement toutes les sous-catégories. Le pays le plus performant de la sous-région est Maurice qui s'est classé premier ou deuxième dans toutes les sous-catégories de l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique.

En dépit de ces résultats relativement bons de l'Afrique australe, les principaux défis de la sous-région en matière de gouvernance sont liés à l'insuffisance des compétences et au manque de professionnalisme qui touchent l'ensemble des secteurs du service public. Il ne sera peut être pas possible de maintenir le développement économique et le développement humain de la sous-région pour les générations futures, en raison de l'importante dégradation de l'environnement dans un grand nombre de pays membres. La question du manque de financement et de la faiblesse des capacités des organismes de services, en particulier ceux qui s'occupent de la gestion de l'environnement, doit être réglée. Il s'agira de renforcer la gouvernance et les capacités de tous les secteurs importants pour l'environnement : agriculture, industrie et autres. Au niveau régional, la fragmentation, les chevauchements, les doubles emplois et la concurrence entre institutions persistent en dépit de l'existence de bons cadres tels que ceux du NEPAD et des communautés économiques régionales.

## *D. Les enjeux et les défis globaux du développement durable*

Le présent chapitre recense les enjeux et les défis du développement durable liés à ses trois dimensions interdépendantes : économique, sociale et environnementale, et au secteur intersectoriel de la gouvernance.

Les enjeux et défis ci-après ont été recensés :

### *Dimension économique*

- ✦ Grande pauvreté
- ✦ Inégalité des revenus
- ✦ Valeur ajoutée limitée (minerais, agriculture, élevage et pêche)
- ✦ Chômage élevé
- ✦ Faible diversification
- ✦ Diminution des ressources en terres pour une agriculture productive
- ✦ Infrastructures limitées, y compris les marchés
- ✦ Faible commerce intra-régional

### *Dimension sociale*

- ✦ Incidence élevée des maladies transmissibles et non transmissibles, probablement liée ou aggravée par le VIH et le SIDA
- ✦ Services de santé insuffisants
- ✦ Faible taux de scolarisation dans l'enseignement au-delà du primaire
- ✦ Violence sexiste
- ✦ Répartition inégale des richesses entre les sexes

- Importante disparité de genre dans la participation et la prise de décisions à différents niveaux

#### *Dimension environnementale*

- Disparition importante des forêts et incidences connexes sur l'environnement
- Détérioration de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes
- Impact du changement climatique et de la variabilité du climat
- Faibles niveaux de consommation d'énergie en dépit de ressources abondantes
- Politiques économiques et sectorielles à visées limitées qui ne privilégient pas la préservation de l'environnement
- Taux d'urbanisation élevés

#### *Gouvernance*

- Manque de financement et faible capacité des organismes de prestation de services, en particulier ceux s'occupant de la gestion de l'environnement des secteurs d'intégration : agriculture, industrie et autres
- Faiblesse de la gestion du secteur public et du secteur rural
- Prévalence de la fragmentation, des chevauchements, des doubles emplois et de la concurrence entre les institutions, en dépit de bons cadres tels que ceux du NEPAD et des communautés économiques régionales

### III. Priorités en matière de développement durable

Pour définir les priorités de la sous-région en matière de développement durable, il est important de comprendre les enjeux et les défis du développement durable mentionnés au chapitre précédent et de déterminer s'ils sont intégrés aux plans nationaux et régionaux de développement. Il s'agira d'évaluer la pertinence de la priorité accordée actuellement aux questions liées au développement et de déterminer les lacunes. La présente section commence par un bref examen des plans stratégiques de développement des organismes régionaux auxquels appartiennent les différents pays, et ensuite des plans nationaux de développement. Le problème se complique du fait que les États membres peuvent appartenir à plusieurs organisations régionales dont les priorités à court et moyen termes ne sont pas forcément les mêmes que celles des États membres ou des autres organisations.

#### A. La Communauté de développement de l'Afrique australe

Tous les pays de la sous-région de l'Afrique australe sont membres de la SADC, qui a mis en place le Plan indicatif régional de développement stratégique qui a pour principal objet d'approfondir l'intégration régionale en Afrique australe. Il fournit aux États membres de la SADC un programme cohérent et complet de politiques économiques et sociales de long terme. Il donne également au Secrétariat et aux autres institutions de la SADC une image claire des politiques et priorités économiques et sociales de la SADC approuvées. Le Plan définit 13 priorités régionales :

- (1) Éradication de la pauvreté
- (2) Lutte contre le VIH et le SIDA
- (3) Égalité entre les sexes et développement
- (4) Science et technologie
- (5) Statistiques
- (6) Commerce, libéralisation économique et développement
- (7) Environnement et développement durable
- (8) Développement des infrastructures
- (9) Développement du secteur privé
- (10) Sécurité alimentaire durable
- (11) Développement humain et social
- (12) Mobilisation de ressources
- (13) Cadre institutionnel

Il est indiqué que les priorités du Plan ont été fixées en consultation avec les pays membres<sup>10</sup> et que les éléments communs conformes à la vision de la SADC ont été privilégiés. La liste semble trop longue pour que les priorités soient respectées et, dans la pratique, en termes de financement et d'activités courantes, il

---

<sup>10</sup> Aucune explication n'est fournie quant à la manière dont ces consultations ont été menées, ni sur l'identité des participants au processus

se peut que certaines priorités passent au travers des mailles du filet. Les six dernières priorités appellent des éclaircissements : il ne semble pas logique de mettre le «développement humain et social», sujet très vaste, sur le même pied que «l'égalité entre les sexes et le développement», ou les «statistiques» ou «la science et le développement». La liste met au même niveau les «fins» et les «moyens», traduisant ainsi l'existence de difficultés de conceptualisation au niveau décisionnel qui ne se résoudre pas au niveau de la mise en œuvre.

## ***B. Marché commun de l'Afrique orientale et australe***

Certains membres de la SADC sont également membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), premier groupe économique régional en Afrique en termes de population et de couverture géographique, et partagent donc les priorités de développement de la région du COMESA telles qu'elles sont consacrées dans son plan de développement stratégique à moyen terme. Le plan stratégique à moyen terme du COMESA met l'accent sur les problèmes des gens ordinaires, comme la pauvreté, la santé publique, l'éducation, le genre, le bien-être des enfants, l'égalité des chances et la solidarité internationale.

Six domaines stratégiques et prioritaires ont été recensés en tant que catalyseurs essentiels dans la région du COMESA :

- (1) La levée des obstacles au commerce
- (2) Le renforcement des capacités productives aux fins de la compétitivité mondiale
- (3) L'élimination des obstacles du côté de l'offre liés aux infrastructures
- (4) La paix et la sécurité
- (5) Les questions intersectorielles (problématique hommes-femmes et affaires sociales, changement climatique, développement statistique, société fondée sur les connaissances et capital humain, coopération et partenariats, et aide au commerce)
- (6) Le développement institutionnel

La plupart de ces questions sont communes à la SADC mais on observe une différence quant aux priorités et à la terminologie, qui est encore plus marquée en considération des activités effectivement mises en œuvre par les deux institutions. Par exemple, la SADC considère l'égalité entre les sexes et le développement, exprimés comme «promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes» dans les OMD) comme une priorité distincte alors que le COMESA inclut «égalité entre les sexes et affaires sociales» dans les questions intersectorielles.

## ***C. L'Union douanière d'Afrique australe***

Cinq membres de la SADC appartiennent également à un groupement régional spécial appelé l'Union douanière d'Afrique australe, à savoir : l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland. Cette appartenance a une influence sur les priorités de la sous-région. Les objectifs prioritaires de l'Union douanière sont les suivants :

- (a) Faciliter la circulation transfrontalière des marchandises entre les territoires des États membres ;
- (b) Créer des institutions efficaces, transparentes et démocratiques qui procureront des avantages commerciaux équitables aux États membres ;

- (c) Mettre en place les conditions d'une concurrence loyale dans la zone douanière commune ;
- (d) Accroître substantiellement les opportunités d'investissement dans la zone douanière commune ;
- (e) Favoriser le développement économique, la diversification, l'industrialisation et la compétitivité des États membres.

Il est peut-être facile de dire qu'à première vue, bon nombre des priorités de l'Union douanière recourent celles du COMESA, car elles concernent toutes la facilitation des échanges commerciaux. Toutefois, en termes pratiques et de mise en œuvre, les programmes et les activités comportent de nombreuses différences. Le niveau d'intégration de l'Union douanière est beaucoup plus élevé que celui du COMESA et a des implications pratiques sur les priorités que chaque pays accorde au déploiement des moyens et des ressources.

## *D. Les priorités nationales en matière de développement*

Outre les cadres sous-régionaux mentionnés ci-dessus, chaque pays dispose de son propre plan de développement centré sur ses priorités nationales. Il est important de mentionner que de nombreux programmes nationaux de développement sont, par nature, à court terme, même s'ils sont établis en fonction de stratégies nationales de développement à moyen terme. Dans de nombreux cas, le programme et les priorités annuels, voire les stratégies nationales de développement elles-mêmes, sont modifiés chaque fois qu'un nouveau gouvernement arrive au pouvoir.

Il est important de souligner que, dans leurs actions quotidiennes, les États membres sont guidés par des priorités sous-régionales détaillées, traduites par des plans nationaux de développement. C'est le socle sur lequel les États membres créent des institutions, mobilisent des ressources, renforcent leurs capacités et établissent des partenariats avec la communauté internationale. C'est également sur cette base que la population juge s'ils ont respecté leurs engagements et que commence le processus d'établissement des rapports, de contrôle et d'évaluation avant de se faire au niveau sous-régional.

Il est important de noter que les priorités nationales en matière de développement varient d'un pays à l'autre. La convergence de ces priorités est plus le résultat du hasard que d'une volonté délibérée. Par exemple, les principales difficultés de l'Afrique du Sud sont : le chômage massif, la pauvreté et les inégalités. Pour Maurice, les priorités sont les grappes de croissance, la création d'emplois, le logement, le développement social et les infrastructures. Pour la Zambie, ce sont le développement des infrastructures, la croissance et la diversification économiques, l'investissement rural et la réduction de la pauvreté et le développement humain. Les priorités intersectorielles de la Zambie sont la gouvernance, la lutte contre le VIH et le SIDA, les questions liées au genre, le handicap, la nutrition, l'environnement et la gestion des risques de catastrophe.

Dans le cas du Malawi, les priorités sont : l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'irrigation et le développement des ressources en eau, le développement des infrastructures, la production et l'approvisionnement énergétiques, le développement rural intégré et la prévention et la lutte contre le VIH et le SIDA. Au Mozambique, qui n'a pas encore lancé de stratégie nationale de développement à moyen terme officiellement reconnue, les priorités sont :<sup>11</sup>

- (a) Accroître la production et la productivité dans le secteur agricole (y compris l'élevage) et le secteur de la pêche ;
- (b) Promouvoir l'emploi (y compris celui de la jeunesse) ;

---

<sup>11</sup> La première stratégie nationale de développement à moyen terme a été ébauchée et devait être lancée en juillet de cette année. Ces priorités sont celles figurant dans le Plan national annuel de développement.



## **Peuples – Planète – Prospérité : Un cadre national de développement durable en Afrique du Sud, juillet 2008.**

Le développement durable vise à améliorer le bien-être et la qualité de vie des peuples de façon permanente, en particulier pour les populations les plus touchées par la pauvreté et les inégalités. Ses principes de base sont l'utilisation efficace des ressources et l'équité entre générations.

Le Cadre national de développement durable traduit la vision nationale de l'Afrique du Sud du développement durable et définit des initiatives stratégiques visant à réorienter le développement de l'Afrique du Sud dans une direction plus durable. Il propose une vision nationale, des principes et des domaines d'intervention stratégique qui faciliteront et guideront l'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action.

### **Les domaines prioritaires d'intervention stratégique**

L'identification de cinq domaines prioritaires d'intervention stratégique et des recommandations stratégiques connexes s'est faite à partir de l'analyse de l'évolution des facteurs économiques, sociaux, des ressources naturelles et de la gouvernance. Ces domaines prioritaires ou «voies conduisant au développement durable» sont :

- Améliorer les systèmes pour parvenir à une intégration de la planification et de la mise en œuvre
- Préserver nos écosystèmes et utiliser efficacement les ressources naturelles
- Développement économique par l'investissement dans des infrastructures durables
- Création d'établissements humains durables
- Apporter une réponse appropriée aux nouveaux défis dans les domaines de l'économie, de l'environnement et du développement humain

### **Comment y parvenir**

Pour mettre en œuvre ce cadre, des décisions doivent être prises et des actions doivent être engagées à différents niveaux. La première étape consiste à identifier un mécanisme institutionnel existant qui pourra faciliter la coordination entre les divers secteurs et parties prenantes. Puis, un plan d'action doit donner un sens aux orientations fournies dans le cadre des cinq domaines prioritaires ; des échanges et des consultations doivent ensuite permettre de concrétiser notre vision et notre stratégie nationales. Enfin, nous devons mettre en place un système robuste de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports qui nous permettra de déterminer la réussite ou l'échec de l'entreprise et de prendre les mesures appropriées.

- (c) Favoriser le développement humain et social, tout en maintenant le cap sur la gouvernance, les affaires macroéconomiques et la gestion budgétaire.

## ***E. «L'avenir que nous voulons»***

Plusieurs pays de la sous-région, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Malawi et le Zimbabwe, participent à «L'avenir que nous voulons», initiative qui permettra de mieux cibler le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015. Ces pays ont mené de vastes consultations nationales afin d'évaluer leurs aspirations nationales en termes de priorités de développement, et plusieurs d'entre eux procèdent à l'examen des projets de rapport qui ont été établis à la suite de ces consultations. Un projet de document, établi par le Malawi, fournit déjà des enseignements utiles sur ce à quoi il faut s'attendre.

La stratégie actuelle de développement du Malawi, la stratégie de croissance et de développement du Malawi 2, comporte neuf domaines prioritaires et cinq domaines thématiques. «L'avenir que nous voulons» a recensé 13 domaines prioritaires, mais la nomenclature n'est pas exactement la même et le tableau 5 ci-dessous les met en regard les uns des autres afin d'en faire ressortir les similitudes et les différences.

**Tableau 5**  
**Les priorités du Malawi en matière de développement**

	No.	Stratégie de croissance et de développement du Malawi 2	L'avenir que nous voulons (Malawi)
Domaines prioritaires	1	Agriculture et sécurité alimentaire	Développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
	2	Énergie, développement industriel, exploitation minière et tourisme	Développement du secteur privé
	3	Les infrastructures de transport et Nsanje, port intérieur de classe mondiale	
	4	Éducation, science et technologie	Accès et qualité de l'éducation ; science, technologie et communication
	5	Santé publique, assainissement, paludisme et lutte contre le VIH et le SIDA	Accès et qualité des services de santé ; VIH et SIDA
	6	Développement rural intégré	
	7	Irrigation de la ceinture verte et mise en valeur de l'eau	
	8	Développement de l'enfant, développement et autonomisation de la jeunesse	
	9	Changement climatique, ressources naturelles et gestion de l'environnement	Environnement, gestion des ressources naturelles
Domaines thématiques	1	Croissance économique durable	
	2	Développement social	
	3	Protection sociale et gestion des risques de catastrophe	Groupes spéciaux et vulnérables
	4	Infrastructures	Développement des infrastructures
	5	Gouvernance	Gouvernance et responsabilité
	6	Genre et développement des capacités	Développement des capacités ; Égalité et autonomisation de genre

Source : D'après Gouvernement du Malawi (2006) et Gouvernement du Malawi et PNUD (2013).

La comparaison de la stratégie actuelle de développement du Malawi et de «L'avenir que nous voulons (Malawi)» au tableau 2 ci-dessus permet de tirer quelques enseignements intéressants pour le Malawi ; d'autres enseignements font apparaître des éléments de principe sur certaines aspirations qui pourraient trouver une application plus large<sup>12</sup>. Il existe des similitudes et des différences de nomenclature, «L'avenir que nous voulons (Malawi)» comportant moins de priorités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement et un plus grand nombre de thèmes plus simples. Cela témoigne de la volonté de changement et de recentrage des priorités des Malawiens. Par exemple, l'éducation et la santé sont conservées en tant que priorités, mais les Malawiens souhaitent privilégier l'accès à ces services et leur qualité<sup>13</sup>. L'analyse des thèmes et des définitions des domaines dans lesquels des besoins se font sentir ne présente pas un grand intérêt : l'enseignement le plus important ici est que «L'avenir que nous voulons (Malawi)» ne présente pas de réelles différences avec la stratégie actuelle de développement du Malawi et que de nombreux pays en développement pourraient être dans le même cas. Cela soulève la perspective

12 La présente étude n'a pas pour objet de faire une analyse critique des Objectifs du Millénaire pour le développement ; elle se borne à souligner les différences notables par rapport à «L'avenir que nous voulons (Malawi)».

13 Les questions de l'accès et de la qualité ne sont évoquées que dans l'explication détaillée des Objectifs du Millénaire pour le développement ; ce serait la raison pour laquelle peu de progrès ont été réalisés dans ces domaines.

selon laquelle le problème réel ne porte pas sur la définition ou la détermination de la politique, mais sur sa mise en œuvre. Le fait que «L'avenir que nous voulons (Malawi)» comporte des priorités moins nombreuses mais définies plus précisément est peut être le résultat de l'acceptation du fait que les ressources et les capacités de mise en œuvre sont limitées.

L'initiative «L'avenir que nous voulons»<sup>14</sup> en est encore à ses débuts, mais il est très probable qu'elle permettra de recentrer le programme de développement, mais pas nécessairement en recensant de nouvelles priorités. La formulation des objectifs de développement durable sous-entend que les thèmes et les domaines prioritaires du développement resteront globalement les mêmes et que les objectifs de développement durable qui auront été fixés, seront facilement mis en œuvre ou adaptés au contexte du prochain programme de développement.

## *F. Établir des priorités régionales en matière de développement durable*

### **Stratégies et cadres régionaux et nationaux de développement**

Les cadres mentionnés ci-dessus donnent une image détaillée des priorités et des tendances de la sous-région. Une analyse des stratégies de développement - régionales et nationales - montre que les principales priorités de la sous-région sont :

- (1) L'éradication de la pauvreté
- (2) La réduction des inégalités
- (3) La sécurité alimentaire et l'agriculture
- (4) Le changement climatique et ses impacts
- (5) L'accès à l'eau
- (6) Un approvisionnement énergétique suffisant
- (7) L'investissement dans la création d'emplois
- (8) L'accès au marché et le commerce
- (9) Le développement des infrastructures
- (10) Le règlement du problème du fardeau persistant de la dette
- (11) L'amélioration du niveau du financement du développement
- (12) La diversification industrielle et la valeur ajoutée
- (13) La lutte contre le VIH et le SIDA
- (14) L'égalité hommes-femmes et le développement
- (15) La science et la technologie
- (16) Les statistiques

---

<sup>14</sup> Elle concerne 50 pays dans le monde.

- (17) La mobilisation des ressources
- (18) Le développement institutionnel
- (19) L'allègement des contraintes de l'offre liées aux infrastructures
- (20) La paix et la sécurité

Dix-neuf domaines d'intervention sont énumérés mais un examen plus attentif révèle des liens et des possibilités de reclassement dans un nombre restreint de catégories. La terminologie ou la classification est évidemment difficile à normaliser, car même dans les domaines de consensus comme celui de la pauvreté, l'accent peut être posé différemment : certains le mettent sur la «réduction» de la pauvreté, d'autres insistent sur son «éradication». Certains différencient entre «gouvernance» et «démocratie», et d'autres parlent de «gouvernance démocratique». Ces différences sémantiques ne doivent cependant pas compromettre les efforts visant à redéfinir ces domaines dans le cadre du développement durable.

Les priorités sont examinées plus en détail dans les sections ci-après, l'objectif étant de les redéfinir.

#### (a) Éradication de la pauvreté

Les efforts visant à éradiquer la pauvreté finiront par venir à bout de certains des problèmes économiques mentionnés ci-dessus : grande pauvreté, inégalité des revenus, valeur ajoutée limitée (minerais et agriculture), taux de chômage élevé et faible diversification économique. L'éradication de la pauvreté doit intégrer, totalement ou partiellement, certains des thèmes mentionnés ci-dessus, à savoir la réduction des inégalités (2), la sécurité alimentaire et l'agriculture (3), l'amélioration du niveau de financement du développement (10) et la mobilisation des ressources (16). Ce regroupement est nécessaire parce que l'éradication de la pauvreté permet aux populations les plus pauvres de gravir l'échelle des revenus, mouvement qui entraîne automatiquement une réduction de l'inégalité des revenus. Un tel mouvement s'accompagne d'une amélioration de la sécurité alimentaire et de l'accès aux services sociaux de base qui nécessitent un financement et la mobilisation de ressources pour se développer. Tous ces éléments s'articulent parfaitement pour atteindre les objectifs économiques du développement durable et doivent être intégrés dans la dimension de la croissance économique qui est le moteur durable de la réduction de la pauvreté. À cet égard, il faudrait également y inclure les priorités 6 et 7 : approvisionnement énergétique suffisant, investissement dans la création d'emplois et accès au marché et commerce. L'éradication de la pauvreté a également des liens étroits, sinon directs, avec d'autres domaines, comme la science et la technologie, la diversification industrielle et le commerce.

Comme il est indiqué dans la section ci-dessus, de nombreuses stratégies nationales de développement s'appuient sur une croissance économique soutenue pour éradiquer la pauvreté. Dans ce cas, il est nécessaire de faire sauter bon nombre des goulets d'étranglement mentionnés au chapitre II, comme l'inégalité des revenus, les infrastructures et l'intégration régionale, entre autres. Toutes ces initiatives nécessiteront des ressources suffisantes qui ne sont peut-être pas inscrites dans les budgets nationaux. Par conséquent, il est important de mobiliser les ressources adéquates pour engager ces efforts visant à réduire la pauvreté. Dans de nombreux pays d'Afrique australe, les ressources nationales ne sont guère suffisantes pour mobiliser des investissements dans les infrastructures, et encore moins pour les entretenir. Il faut donc faire appel à des sources et à des emprunts extérieurs. L'élargissement de l'assiette de l'impôt et l'incitation au respect des obligations fiscales peuvent figurer parmi les stratégies qui peuvent être utilisées pour mobiliser des recettes intérieures suffisantes. Il convient de limiter le nombre et le montant des emprunts car le ratio d'endettement de l'Afrique australe, actuellement de 32 % du PIB, est très élevé. Solliciter des subventions dans le cadre d'accords bilatéraux peuvent être un moyen pratique de résoudre ce problème, en dépit de la lassitude des donateurs.

## **(b) Éducation et compétences techniques**

Une bonne éducation et l'acquisition de compétences techniques restent des atouts importants pour accéder à des possibilités professionnelles et commerciales plus rémunératrices. Le thème de l'éducation recouvre l'éducation formelle (primaire, secondaire, et enseignement supérieur) et informelle (éducation des adultes et de la communauté), l'accès à une éducation de qualité et l'utilisation efficace des personnes instruites. Les compétences techniques sont les compétences acquises dans le cadre de la formation professionnelle et des programmes de perfectionnement. L'éducation doit améliorer le bien-être social, notamment la santé, contribuer à réduire la croissance de la population, améliorer la gouvernance et conduire à une société plus dynamique en matière d'entreprise. Comme il est indiqué dans le chapitre précédent, les taux de scolarisation de l'Afrique australe, en particulier dans l'enseignement supérieur, demeurent parmi les plus bas du monde. La sous-région est également confrontée à des niveaux élevés d'exode des compétences (médecins, professeurs d'université, ingénieurs, etc.).

Le thème de l'éducation et des compétences techniques englobe les questions liées à l'inclusion sociale : la réduction des inégalités (2), la science et la technologie (16), les statistiques (15) et le changement climatique et ses effets(4).

## **(c) Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes**

Par inclusion sociale, on entend généralement l'accès juste et équitable de tous et de tous les groupes vulnérables - hommes, femmes, jeunes, personnes âgées - aux ressources, à l'emploi, aux services d'éducation et de santé, à la vie communautaire sous tous ses aspects, à la jouissance et à l'exercice des libertés humaines fondamentales, aux moyens de subsistance et à la justice. Selon cette définition, il est manifeste que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est un thème transversal et que dans sa forme élargie (d'où le nom d'inclusion sociale), elle intègre également les questions d'équité entre les générations et les vulnérabilités. En Afrique australe, le rôle des femmes et des jeunes en tant que moteurs et bénéficiaires du développement durable, est significatif. Des progrès louables ont été accomplis dans de nombreux domaines, notamment l'éducation, la santé, la lutte contre le VIH/SIDA, l'emploi et la participation aux processus politiques et de prise de décision. Des défis demeurent, cependant, sous la forme de la marginalisation et de l'exclusion des bénéficiaires de la croissance économique.

## **(d) Santé et nutrition**

Le thème de la santé et de la nutrition englobe la lutte contre le VIH et le SIDA, ainsi que contre les maladies transmissibles et non transmissibles qui sont souvent la conséquence d'une mauvaise nutrition. La santé est un état de bien-être physique et mental complet : «les êtres humains sont au centre des préoccupations du développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature» (Organisation des Nations Unies, 1992). La santé est à la fois un moyen et une finalité du développement. L'Afrique australe est confrontée à d'énormes défis sur le plan de la santé, comme l'attestent les indicateurs de l'espérance de vie et du VIH/SIDA présentés dans le chapitre précédent. Le thème de la santé est étroitement lié à l'accroissement du niveau de financement du développement (10) et à la mobilisation des ressources (16), dans la mesure où de nombreux pays en développement ne disposent pas des ressources nécessaires pour construire des hôpitaux modernes. Une population en bonne santé est la clé pour améliorer la production économique, en ce qu'elle permet d'optimiser la disponibilité de la population active. Le taux de prévalence du VIH en Afrique australe est élevé (environ 12,6 %) et affecte surtout la tranche d'âge économiquement productive, entre 20 et 49 ans. La sous-région connaît également une forte incidence des maladies transmissibles comme le paludisme. Une grande partie de la population de la sous-région n'a pas un régime alimentaire diversifié, malgré la disponibilité d'aliments de remplacement. Améliorer la santé et le bien-être de sa population reste un objectif important pour la sous-région.

### (e) Durabilité de l'environnement

L'Afrique australe est confrontée à d'importants défis en matière d'environnement (voir la section C.3 du chapitre II ci-dessus) : disparition importante des forêts et ses incidences sur l'environnement ; détérioration de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes en raison de facteurs climatiques ; et politiques économiques et sectorielles à visées restreintes qui ne privilégient pas la préservation de l'environnement. La diversité biologique est un élément déterminant de l'histoire, de la culture, de l'organisation économique et sociale de l'Afrique australe. Cependant, la cupidité des entreprises, associée à la croissance élevée de la population et à l'échec des politiques en la matière, ont considérablement modifié les pratiques traditionnelles de gestion des forêts et le tissu social rural et économique. En conséquence, les réserves forestières sont en voie de disparition dans la sous-région. La dépendance à l'égard des ressources naturelles est relativement élevée, dans un contexte de pauvreté généralisée et en l'absence de solution technologique ou institutionnelle.

Le secteur agricole est sensible au changement et à la variabilité climatiques qui, associés à la faible fertilité des sols, aux ravageurs, aux maladies des cultures, au manque d'accès à la technologie, aux marchés et aux infrastructures, au changement et à la variabilité climatiques, ont un impact considérable sur les moyens d'existence de l'Afrique australe. Les saisons de précipitations abondantes sont synonymes de périodes d'abondance alors que les saisons de sécheresse sont associées à l'adversité, la privation, la frustration, la famine et les déplacements de populations. La sous-région connaît un accroissement de la fréquence de fortes sécheresses et de périodes de sécheresse, des inondations, des variations de la pluviométrie, une augmentation des températures et d'autres facteurs résultant du changement climatique. Les émissions de carbone dues aux carburants fossiles sont relativement faibles mais l'intensité carbone de l'Afrique australe est élevée. Il est nécessaire de réduire l'intensité de carbone et de faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Outre l'amélioration de l'accès aux services de base dans les zones rurales et urbaines, il faudra, pour relever le défi de l'exode rural, assurer la croissance économique et créer des emplois dans les zones urbaines, en plaçant un accent particulier sur l'instauration d'un environnement politique propice à l'investissement du secteur privé. Les États membres devront élaborer des politiques visant à réduire les goulets d'étranglement et à protéger les droits de la propriété. En outre, la garantie d'un accès à la technologie, aux matières premières ainsi qu'aux marchés extérieurs pourrait profiter à la commercialisation des produits du secteur informel en pleine croissance (Hove et al., 2013). Les investissements dans les infrastructures rurales en termes de réseaux et services de communication, sont un autre volet important qui permettra de développer les marchés ruraux, d'améliorer la productivité de l'agriculture et de renforcer les liens entre zones rurales et zones urbaines.

### (f) Gouvernance

Une meilleure gouvernance permettrait à la sous-région de relever les défis auxquels elle est confrontée dans les domaines du développement institutionnel, de la paix et de la sécurité, de la gestion du secteur public et de la mobilisation des ressources. La gouvernance institutionnelle englobe les trois dimensions du développement durable et implique que l'État a la capacité de définir les besoins sociaux et d'y répondre, de mettre en œuvre des politiques et de créer de nouvelles institutions pour l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que de négocier des accords économiques et commerciaux bilatéraux. Une dimension importante de la gouvernance en Afrique australe est l'autorité exercée par les institutions traditionnelles, à commencer par la cellule familiale, qui jouent un rôle efficace s'agissant des arrangements relatifs à la propriété commune et à son utilisation, et dans la gestion des conflits. L'autorité d'un État repose sur la législation et son application, mais les institutions traditionnelles jouissent d'une autorité morale et culturelle. Ainsi, le respect et l'utilisation efficace des mécanismes traditionnels de gestion des ressources et de résolution des conflits, est un aspect important de la bonne gouvernance.

La paix et la sécurité sont des facteurs importants du développement durable. Le nombre et l'intensité des conflits armés diminuent dans les pays de la SADC, à l'exception de la République démocratique du Congo<sup>15</sup>. Les conflits et les tensions entre Etats persistent néanmoins. Ceux-ci sont souvent liés à la concurrence pour l'accès à des opportunités économiques limitées et à des ressources naturelles rares, notamment les terres agricoles, les pâturages et l'eau. On peut donner en exemples les terres agricoles au Zimbabwe, l'eau (notamment les ressources en eau transfrontières), les minerais, y compris les diamants, l'or et le pétrole (comme en Angola) ; en outre, des catastrophes naturelles ont déplacé des personnes et provoqué des conflits dans la Corne de l'Afrique, au Sahel et en Afrique australe.

L'examen du contenu et des relations réciproques entre les domaines d'intervention prioritaires en Afrique australe, a conduit à retenir cinq grands thèmes<sup>16</sup> pour le développement durable, à savoir l'éradication de la pauvreté, l'éducation et les compétences techniques, la santé et la nutrition, l'égalité entre les sexes et le développement, et la durabilité de l'environnement. Ils sont résumés dans le tableau 6 ci-dessous :

**Tableau 6. Les priorités en matière de développement durable**

Thème du développement durable	Sous-thèmes et contenu
<b>Éradication de la pauvreté</b>	Réduction des inégalités ; sécurité alimentaire et agriculture ; approvisionnement énergétique suffisant ; intégration régionale ; investissement dans la création d'emplois ; accès au marché et commerce ; mesures pour alléger le fardeau persistant de la dette ; améliorer le niveau du financement du développement ; diversification industrielle et valeur ajoutée.
<b>Éducation et compétence techniques</b>	Accès à une éducation de qualité et utilisation efficace des personnes instruites ; taux de scolarisation, en particulier au-delà de l'enseignement primaire ; réduction de la croissance de la population ; amélioration de la gouvernance et promotion d'une société plus dynamique ; science et technologie ; statistiques ; suivi et évaluation.
<b>Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes</b>	Accès juste et équitable pour tous les groupes (hommes, femmes, jeunes, personnes âgées), aux ressources, à l'emploi, à l'éducation et aux services de santé ; inclusion sociale de tous les groupes défavorisés ; participation à tous les aspects de la vie communautaire ; jouissance et exercice des libertés fondamentales ; et accès juste et équitable aux moyens de subsistance et à la justice.
<b>Santé et nutrition</b>	Lutte contre le VIH et le SIDA ; lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ; diversification du régime alimentaire et éducation nutritionnelle ; accès à l'eau et à l'assainissement ; amélioration du niveau de financement du développement ; et mobilisation des ressources.
<b>Durabilité de l'environnement</b>	Vulnérabilité et adaptation au changement climatique ; accès à l'eau et amélioration de l'assainissement ; réduction et inversion de la disparition des forêts ; et préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

Le tableau 6 montre que certains sous-thèmes peuvent s'inscrire dans le cadre de plusieurs domaines thématiques, en d'autres termes, qu'ils sont transversaux. Certains grands thèmes, comme l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et l'environnement, peuvent également être transversaux. Par conséquent, toutes les classifications possibles, par thèmes ou sous-thèmes, peuvent difficilement parvenir à une précision dans leurs définitions. Il est difficile d'établir un juste équilibre entre des thèmes politiques dont le caractère général peut nuire à la précision des objectifs visés, et des thèmes secondaires spécifiques, dont le nombre finira par être trop élevé pour être gérés dans le cadre d'un document de politique de haut niveau. Un compromis doit également être trouvé entre la précision technique et la concision nécessaire à la compréhension des profanes. Ces contraintes rendent difficile le recensement des lacunes concernant

15 Au moment de la rédaction du rapport, un conflit armé majeur opposant le gouvernement et des rebelles en République démocratique du Congo s'est terminé par la défaite des rebelles. On peut s'attendre à ce que le retour de la paix en République démocratique du Congo fasse revenir les réfugiés qui vivent actuellement dans les pays voisins et ouvre des opportunités économiques en termes d'échanges commerciaux entre ces pays.

16 La «gouvernance» sera intégrée dans les cinq thèmes.

le développement durable dans les déclarations politiques nationales et régionales, et il ne sera pas facile de les lever.<sup>17</sup>

La plupart des questions liées au développement durable recensées dans le chapitre précédent, semblent avoir été intégrées dans les plans stratégiques nationaux et régionaux existants, avec des différences quant à leur priorité. La quasi-totalité des stratégies nationales de développement privilégient la réduction et l'éradication de la pauvreté, mais la hiérarchisation n'est pas la même bien qu'il y ait des similarités en ce qui concerne les questions prioritaires. Les stratégies de développement régionales comportent des priorités différentes qui sont plus en adéquation avec les prescriptions des mandats originels. Elles semblent intégrer d'autres questions de développement en tant que questions supplémentaires plus étroitement liées à la réalisation ou l'exécution de leur mandat principal.

---

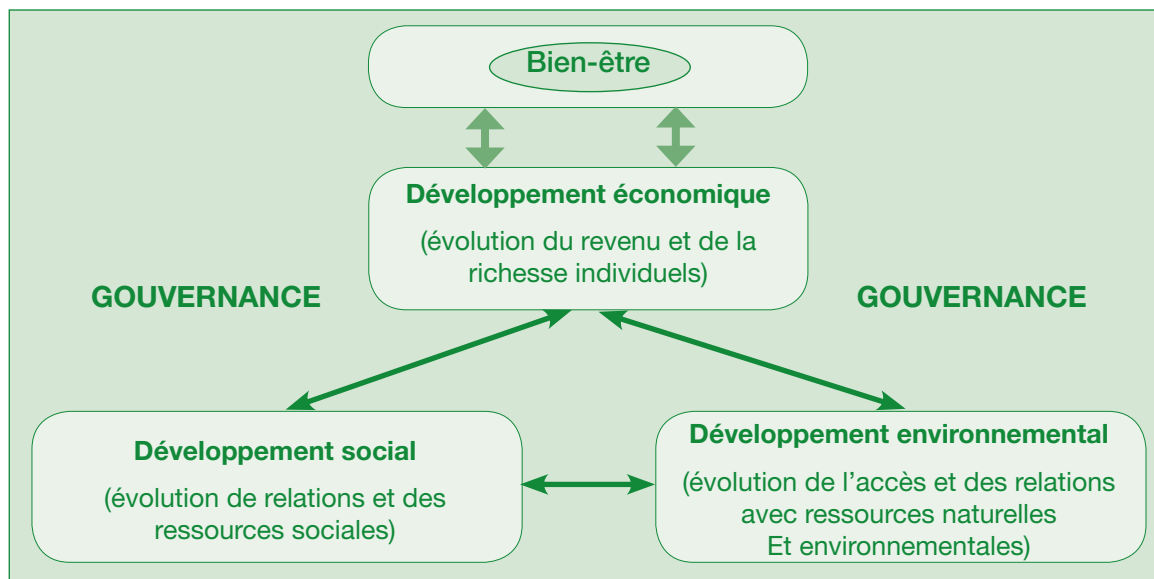
<sup>17</sup> Il est possible, par exemple, qu'un plus grand nombre de déclarations de politique générale sur le thème de l'environnement figurent dans les stratégies de développement de certains pays, si bien que, dans une certaine mesure, ce qui est perçu comme une «lacune» n'en est une qu'en raison des informations limitées auxquelles l'auteur a eu accès.



## IV. Objectifs, cibles et indicateurs du développement durable

Les objectifs, cibles et indicateurs du développement durable doivent être compatibles avec les thèmes du développement durable énumérés dans le chapitre précédent afin que les pays qui les mettent en œuvre se les approprient. Les cibles doivent être fixées en fonction des objectifs et les indicateurs doivent être adaptés aux cibles. L'objectif global du développement durable est d'améliorer le bien-être humain sans compromettre celui des générations futures. Les autres objectifs doivent découler de cet objectif global : ils peuvent être à court ou à long terme, de niveau supérieur ou de niveau inférieur, dans tous les domaines du développement durable.

**Figure 3. Illustration des objectifs généraux du développement durable**



Source : D'après Lancet and London International Development Centre Commission (2010).<sup>18</sup>

C'est sur la base du cadre conceptuel qu'ont été élaborés les objectifs de développement durable proposés dans le présent rapport.

### A. Principes directeurs

Pour élaborer des objectifs, des cibles et des indicateurs significatifs du développement durable, certains principes directeurs doivent être suivis. Le document final de la Conférence Rio+20 stipule que cinq principes doivent guider les objectifs de développement durable ; ils doivent être :

- (a) Axés sur des mesures pratiques ;
- (b) Concis et faciles à communiquer ;
- (c) En nombre limité;
- (d) Ambitieux ;

<sup>18</sup> Jeff Waage et al., op. cit., p. 21. La différence ici est que nous préférons utiliser «développement économique» plutôt que «développement humain», car le développement humain peut avoir des connotations de «développement social», qui apparaît en tant que tel. D'autres sont d'avis que « l'économique» fait partie du «social», montrant clairement que cette illustration n'est pas immuable. Les flèches qui partent dans les deux directions de la case «bien-être» indiquent le résultat de l'interaction horizontale du «développement économique, social et environnemental».

- (e) Mondialisés et universellement applicables à tous les pays, tout en tenant compte des différents réalités, capacités et niveaux de développement nationaux et en respectant les politiques et les priorités nationales.

La plupart de ces principes sont explicites ; le dernier, cependant, révèle l'ampleur du défi lié à des objectifs de développement durable largement acceptés et reconnus. Les discussions complémentaires et les documents de suivi de la Conférence Rio+20 montrent que les objectifs de développement durable doivent s'appuyer sur la Déclaration du Millénaire, l'Agenda 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et s'en inspirer ; en outre, ils doivent être compatibles avec les autres objectifs et cibles convenus au niveau international. Plus précisément, les objectifs de développement durable doivent compléter les Objectifs du Millénaire pour le développement, ou s'y rattacher, en s'appuyant sur les réussites et en tirant les enseignements des échecs.<sup>19</sup>

- (a) Les principales caractéristiques qui ont fait le succès des objectifs du Millénaire pour le développement sont les suivantes :
- (b) Forte adhésion politique globale : les buts et objectifs les plus controversés ont été commodément ou délibérément laissés de côté, par exemple la paix et la sécurité, les droits humains ou les émissions de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre ;
- (c) Simplicité : quiconque s'intéressant d'assez près à la question peut facilement se rappeler un Objectif du Millénaire pour le développement, voire plusieurs ;
- (d) Résultats mesurables : leurs cibles sont quantifiées et leurs indicateurs précis. Cela rend leur gestion facile car le flux de données est continu ;
- (e) Neutralité des recommandations politiques : chaque pays est libre d'élaborer des politiques visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en fonction de sa situation et de son contexte.

Certaines de ces caractéristiques doivent être conservées pour assurer le succès des objectifs de développement durable. Les objectifs de développement durable devront cependant éviter les écueils rencontrés par les Objectifs du Millénaire pour le développement :

- (a) Confusion entre les objectifs de «haut niveau» et les objectifs de «niveau inférieur» : délibérément ou implicitement, les huit Objectifs du Millénaire pour le développement reçoivent toujours un traitement égal, mais certains sont d'un niveau plus élevé que d'autres. «Assurer un environnement durable» (objectif 7) couvre tout un secteur, alors que «Améliorer la santé maternelle» (objectif 5) et «Réduire la mortalité infantile» (objectif 4) ne recouvrent tous deux qu'un seul secteur. L'incapacité de concevoir des objectifs de même niveau conduirait à de fausses comparaisons et pourrait se traduire par des affectations de ressources disproportionnées et des évaluations tronquées des acquis ;
- (b) Fragmentation et absence de synergie : la principale faiblesse des Objectifs du Millénaire pour le développement est leur fragmentation et leur absence de synergie mais, compte tenu de l'état actuel des connaissances humaines, il est possible qu'aucun processus de définition d'objectifs ne puisse entièrement éviter cet écueil. Le processus de définition d'objectifs peut difficilement éviter l'écueil que constitue la création d'une structure verticale isolée de fonctions administratives et opérationnelles sans rapport évident avec les autres domaines. La littérature montre que le secteur de la santé, avec trois Objectifs du Millénaire pour le développement (objectifs 4, 5 et 6) aurait pu faire l'objet d'une consolidation ou d'une bonne coordination ;

---

<sup>19</sup> Assemblée générale des Nations Unies : soixante-septième session. Recommandation du Secrétaire général au Groupe de travail à composition ouverte sur les objectifs de développement durable.

- (c) Partialité : dans de nombreux cas, les cibles ou indicateurs choisis ne donnent pas une image globale de l'objectif. Par exemple, certains pays ont réservé un nombre de sièges parlementaires aux femmes au moyen de mesures de discrimination positive alors qu'ils figurent dans le bas du classement en ce qui concerne le critère « femmes et développement ». <sup>20</sup> Cela peut aussi renforcer l'application du principe « la fin justifie les moyens », avec des conséquences néfastes pour le développement à long terme ;
- (d) Absence d'appropriation et d'engagement : il subsiste quelques objectifs, de nombreuses cibles et en particulier des indicateurs qui ne font l'objet d'aucun rapport par les pays en raison de l'absence d'appropriation ou d'engagement de leur part. Cela est particulièrement vrai de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, indiquant peut-être que les conditions préalables à leur intégration ne sont pas encore réunies ou universellement acceptées.
- (e) En résumé, les principes directeurs et l'expérience tirée de la mise en œuvre à l'échelle mondiale des Objectifs du Millénaire pour le développement fournissent des enseignements utiles pour définir des objectifs de développement durable qui soient universellement applicables.

## B. Objectifs, cibles et indicateurs du développement durable

Comme indiqué au début de ce chapitre, les objectifs de développement durable doivent découler de l'objectif ultime de bien-être humain et en refléter différentes dimensions du bien-être considéré en tant que résultat du développement durable.

**Tableau 7. Thèmes et objectifs du développement durable**

Thème du développement durable	Objectif (d'ici 2030)	Nom court de l'objectif
<b>Éradication de la pauvreté</b>	D'ici 2030, tous les pays devraient parvenir à une croissance économique inclusive en améliorant les investissements à destination des plus pauvres et en finançant les infrastructures de base et la création d'emplois ; et, grâce à des incitations de marché appropriées, à l'accès adéquat à la terre et à l'adoption de meilleures technologies pour parvenir à une production alimentaire durable	Eradication durable de la pauvreté
<b>Éducation et compétences</b>	D'ici 2030, les pays devraient élargir la couverture de leur système d'éducation ainsi que sa qualité et son accès, y compris l'éducation des adultes et la formation professionnelle	Améliorer les niveaux d'éducation et de formation technique)
<b>Égalité des sexes et autonomisation des femmes</b>	Encourager tous les individus à réaliser leur potentiel sans distinction de classe, de sexe, d'origine ethnique, de religion ou de race, en portant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux personnes âgées, et en s'attaquant aux vulnérabilités de chaque groupe	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
<b>Santé et nutrition</b>	Accès approprié aux services de santé primaire, à l'eau potable et durable et à l'assainissement, à une nutrition appropriée et aux infrastructures de base, notamment l'électricité, les routes et le réseau mondial d'information.	Amélioration de la santé et de la nutrition
<b>Durabilité de l'environnement</b>	Les pays devraient adopter des systèmes énergétiques à faible émission de carbone, des systèmes alimentaires durables, des zones urbaines durables (résilience aux risques croissants du changement climatique) et stabiliser la population du monde par des actions volontaires	Gestion durable de l'environnement

<sup>20</sup> Un pays africain, le Rwanda, se classe au premier rang dans le monde en ce qui concerne le nombre de sièges occupés par des femmes au parlement, mais au 76<sup>e</sup> rang pour les femmes et le développement.

A partir des thèmes prioritaires de l'Afrique australe mentionnés au chapitre précédent, il est proposé de prendre en compte les objectifs, cibles et indicateurs ci-après pour l'élaboration des objectifs du développement durable. Le tableau 7 indique l'objectif pour chaque thème et le tableau 9, les cibles et les indicateurs pour chaque objectif.

Dans le tableau 7, la date limite de 2030 a été choisie pour des raisons d'équité entre les générations dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable. Par génération, on entend communément un groupe d'âge ou une tranche d'âge, recouvrant souvent plusieurs années. A des fins d'équité entre les générations, les comparaisons devront être faites sur deux générations au moins. Aux fins du présent rapport, cependant, le calendrier de 15 ans communément retenu par l'ONU, a également été adopté pour le processus post-2015.<sup>21</sup>

**Tableau 8. Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable**

Objectif	Cibles	Indicateurs
<b>Éradication de la pauvreté</b>	Croissance économique inclusive pour tous les groupes (jeunes, femmes, personnes âgées, hommes)	PIB par habitant Exportations commerciales nettes/PIB (%) Indice d'écart de la pauvreté (%) Épargne nette ajustée Part du quintile le plus pauvre dans la consommation, selon le genre (%)
		Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, selon le genre (%) Propriétés foncières moyennes (terres arables) (ha) Longueur des routes bitumées (km) Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)
	Mobiliser des ressources adéquates pour investir dans le développement	Proportion des recettes intérieures dans le budget national (%)
		Incidence de la fiscalité intérieure (Nombre de groupes taxés)
		Proportion des subventions dans le budget national (%) Ratio dette/PIB
		Proportion des investissements publics dans le budget national (%)
	Éradiquer l'extrême pauvreté	Taux de pauvreté (%)
		Taux de chômage par sexe (%)
		Financement du développement dans les services gratuits (% du budget)
	Accroître la proportion de personnes en situation de sécurité alimentaire	Prévalence de l'insuffisance pondérale (%)
Population tributaire de l'aide alimentaire (%)		
<b>Améliorer l'enseignement (éducation et formation technique)</b>	Assurer l'éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (%)
		Proportion d'élèves commençant la première année et atteignant la cinquième année (%)
		Taux d'alphabétisation (de 15-24 ans) (%) Qualité de l'enseignement primaire (taux de satisfaction)
	Accroître la proportion des personnes ayant des compétences élevées et étant allées au-delà de l'enseignement primaire	Niveau d'instruction secondaire et supérieure atteint Qualité de l'enseignement universitaire (perceptions) Taux net de scolarisation dans l'enseignement technique

<sup>21</sup> Ce qui cadre bien également avec le choix de 2030 retenu par le Secrétaire général de l'ONU comme date limite pour cette initiative.

Objectif	Cibles	Indicateurs
<b>Promotion de l'égalité en genre et de l'autonomisation des femmes</b>	Scolarisation équitable des hommes et des femmes dans l'éducation formelle et non formelle	Ratio filles-garçons dans l'enseignement primaire
		Ratio filles-garçons dans l'enseignement secondaire
		Ratio d'alphabétisation femmes/hommes âgés de 15-24 ans
		Proportion de personnes vivant avec un handicap dans l'éducation formelle et non formelle
	Répartition équitable de la richesse	Part des femmes dans le secteur de l'emploi salarié décent (%)
		Taux de chômage des jeunes (%)
		Taux de chômage des personnes vivant avec un handicap (%)
	Accroissement de la participation à la prise de décision Promotion des droits humains fondamentaux, y compris l'égalité de genre	Ratio de femmes bénéficiant de l'autonomisation économique
		Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement (%)
		Proportion de femmes ayant accès à la terre
Ratio femmes/hommes héritant du patrimoine familial		
<b>Améliorer la santé et l'état nutritionnel</b>	Améliorer les soins de santé primaires	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1000)
		Taux de mortalité infantile (pour 1000)
		Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (%)
		Espérance de vie à la naissance
	Améliorer la santé maternelle	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000)
		Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (%)
	Lutter contre le VIH et le SIDA, le paludisme et les autres maladies	Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes, de 15-24 ans (%)
		Ratio orphelins/non-orphelins à l'école
		Taux de mortalité lié au paludisme (%)
		Accès au traitement contre le paludisme (%)
		Proportion de ménages disposant d'au moins une MII <sup>b</sup> (%)
		Taux de mortalité lié à la tuberculose (TB) (%)
	Améliorer l'état de nutrition de tous les groupes, en particulier les plus vulnérables	Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants
		Indice de diversité alimentaire

Objectif	Cibles	Indicateurs
<b>Assurer la durabilité de l'environnement</b>	Améliorer l'utilisation durable des ressources environnementales	Proportion des terres boisées
		Pourcentages des zones protégées pour la préservation de la diversité biologique
		Pourcentage du budget/PIB affecté à l'environnement
	Améliorer l'accès à l'énergie durable	Pourcentage de la population ayant accès aux énergies renouvelables
		Pourcentage de la population utilisant la biomasse
	Améliorer la proportion de personnes ayant un accès durable à l'eau potable et à un assainissement amélioré	Pourcentage de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée
		Pourcentage de la population ayant accès à un assainissement amélioré
	Réduire la migration intérieure vers les villes	Population des bidonvilles en pourcentage de la population urbaine Taux de pauvreté en milieu rural (%)
	Réduire les émissions d'ozone nuisibles	Émissions de dioxyde de carbone Intensité de carbone

- (a) Par exemple le Malawi Demographic and Health Survey (Enquête sur la population et le logement au Malawi) comporte un module sur les perceptions, au sein des familles, de l'autonomisation des femmes. Les indicateurs de perception peuvent être étendus à d'autres domaines, comme l'environnement où il est difficile d'effectuer des mesures ;
- (b) Moustiquaire imprégnée d'insecticide ;
- (c) Traitement de brève durée sous surveillance directe.

Le tableau 8 présente les objectifs, cibles et indicateurs du développement durable. Cinq objectifs sont donnés, avec leurs objectifs et indicateurs. Le principal critère de choix des indicateurs est leur mesurabilité et leur pertinence dans le contexte des objectifs identifiés.<sup>22</sup> Les objectifs de développement durable sont également plus simples - ou plus concis - que les Objectifs du Millénaire pour le développement, mais la mesure qui en est faite est plus rigoureuse. Les nombreuses parties prenantes sont donc mieux à même de se les approprier et de s'engager. Les critères de suivi et d'évaluation des objectifs de développement durable seront beaucoup plus stricts que pour la plupart des nombreux autres objectifs de développement reconnus, mais il s'agit d'un défi pratique qui pourra être surmonté plus facilement que celui consistant à réaliser un consensus sur leur appropriation.

Le tableau 9 récapitule les objectifs du cadre conceptuel mentionné au début du présent chapitre et les dimensions du développement durable.

Le tableau 9 montre que toutes les dimensions du développement durable, à l'exception de la dimension sociale, ont un seul objectif. Le fait que la dimension sociale ait trois objectifs ne traduit pas nécessairement une inégalité de traitement des dimensions, mais montre simplement que, dans un avenir prévisible, le nombre des questions liées au bien-être humain que la dimension sociale devra prendre en compte, pourrait s'accroître.

<sup>22</sup> Compte tenu des différences dans les capacités de collecte de données, il n'est pas possible d'évaluer la «mesurabilité» pour tous les pays.

**Tableau 9. Dimensions et objectifs du développement durable**

Dimensions du développement durable	Objectifs
<b>Dimension économique</b>	Éradication de la pauvreté (cibles : croissance économique inclusive, mobilisation de ressources pour des investissements dans le développement, éradication de l'extrême pauvreté et suffisance de l'approvisionnement ou de la production alimentaires.
<b>Dimension sociale</b>	Amélioration des résultats de l'apprentissage.  Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.  Amélioration de la santé et de la nutrition.
<b>Dimension environnementale</b>	Assurer la durabilité de l'environnement (cibles : accès durable à l'eau potable et à un assainissement amélioré, utilisation durable des ressources naturelles et environnementales, réduction de la migration intérieure et réduction des émissions nuisibles à la couche d'ozone.

Les objectifs de développement durable proposés dans le présent rapport sont étroitement liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement qui doivent se conclure en 2015, mais ces liens ne sont pas directs, même lorsque la même formulation a été retenue - comme «assurer la durabilité de l'environnement». Pour identifier les éléments repris des Objectifs du Millénaire pour le développement, il est nécessaire de se référer aux cibles afin d'identifier l'objectif sous lequel les éléments en question sont repris. Par exemple, l'objectif d'éradication de la pauvreté, qui était le premier Objectif du Millénaire pour le développement, sera maintenu mais cet objectif doit être durable (et pas seulement prioritaire) (premier objectif de développement durable) et concernera les populations extrêmement pauvres (troisième cible de l'objectif 1) du développement durable). Le développement durable comporte donc cinq objectifs et même si la plupart des questions sont nouvelles, certaines ont été reprises des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Une analyse effectuée à l'échelle de l'Afrique (CEA, 2013) montre que le continent a fait des progrès considérables en ce qui concerne la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, de nombreux pays sont encore loin d'atteindre la plupart des objectifs. En général, la plupart des pays de la sous-région sont en retard en ce qui concerne cinq objectifs : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim ; réduire la mortalité infantile ; améliorer la santé maternelle ; assurer un environnement durable et établir un partenariat mondial pour le développement. La lenteur des progrès accomplis en matière d'indicateurs

**Tableau 10. Liens entre les objectifs de développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le développement**

Objectifs du développement durable	Thèmes repris des Objectifs du Millénaire pour le développement
Éradication de la pauvreté	Éradiquer l'extrême pauvreté
Améliorer l'enseignement (éducation et formation technique)	Assurer l'éducation primaire pour tous
Égalité et autonomisation des femmes	Inscription équitable des hommes et des femmes dans l'éducation formelle et participation des femmes à la prise de décision
Améliorer la santé et la nutrition	Améliorer la santé maternelle et combattre le VIH et le SIDA, le paludisme et les autres maladies
Assurer un environnement durable	Réduire le pourcentage de personnes sans accès durable à l'eau potable et à un assainissement amélioré

sociaux a été attribuée à l'insécurité alimentaire se manifestant par la malnutrition, en particulier chez les enfants. C'est pour cette raison que la sécurité alimentaire est prioritaire, au même titre que le développement de l'agriculture, dans le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et dans les politiques nationales de développement. Les objectifs proposés pour le développement durable visent donc à mener à bien les principales tâches inachevées récapitulées au tableau 10 ci-dessous.

## C. Mise en œuvre des objectifs du développement durable

### Suivi et évaluation

Un système de suivi mondial des Objectifs du Millénaire pour le développement est déjà en place ; il commence par les évaluations nationales annuelles pour s'achever avec les rapports complets de haut niveau à l'échelle régionale et mondiale. Peu de changements ont été proposés pour ce mécanisme, à l'exception peut-être d'une plus grande appropriation des pays en termes de lancement et de financement du processus. Le seul changement possible qui a été proposé est que la fréquence du suivi ne soit pas inférieure à deux ans.<sup>23</sup> Il serait souhaitable d'éviter des évaluations annuelles, car la plupart des enquêtes statistiques complètes qui seraient la source des données nécessaires, ne sont effectuées que tous les trois ou cinq ans.

La mise en œuvre des objectifs de développement durable nécessitera des données exactes, à jour et facilement accessibles pour les gestionnaires, les décideurs et le public. Dans de nombreux pays d'Afrique australe, la disponibilité des données est un problème et les données disponibles remontent souvent à plusieurs années. En dépit des énormes différences de revenus entre les pays de la sous-région, les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu connaissent des problèmes similaires de disponibilité des données. Dans la plupart des pays membres, il n'est guère possible de trouver des informations publiées portant sur l'année précédente. Malgré l'avènement de la téléphonie mobile, du haut débit sans fil et de la télé-détection, les données sont encore essentiellement collectées au moyen d'enquêtes auprès des ménages réalisées manuellement. Les gouvernements devraient systématiquement investir dans un système d'information en temps réel dédié aux objectifs du développement durable, qui produirait régulièrement des données fiables, sur une base annuelle si possible.

### Utilisation des objectifs de développement durable

Des consultations nationales ont révélé que les pays estiment de manière générale que les objectifs de développement durable devraient principalement avoir pour objet de fournir des informations leur permettant de préparer leurs budgets. En d'autres termes, davantage de ressources devraient être allouées aux objectifs de développement durable pour lesquels les progrès ne sont pas satisfaisants. Leur deuxième utilité serait d'aider à trouver un équilibre entre les piliers économique, social et environnemental lors de l'élaboration des politiques publiques. C'est à peine qu'on pense à utiliser les objectifs de développement durable pour déterminer les priorités des politiques nationales, évaluer leur impact, résister aux pressions qui entraînent un développement non durable et orienter la coopération pour le développement.

### Fixer des cibles pour les indicateurs des objectifs de développement durable

Les objectifs doivent être communs mais assortis de cibles différentes fixées en fonction des caractéristiques du pays et de son niveau de développement. En d'autres termes, les objectifs et les thèmes globaux peuvent être définis selon les mêmes modalités que pour les Objectifs du Millénaire pour le développement, mais chaque pays doit pouvoir fixer ses propres cibles, en fonction de sa situation et de ses caractéristiques propres. Cependant, les cibles de chaque pays devront être fixées de manière objective et transparente. Une base de données mondiale et régionale devra être créée pour assurer le suivi de ces cibles et informer les pays des progrès accomplis. Cet effort peut être piloté au niveau technique par les organismes régionaux de l'ONU et adapté aux besoins de chaque pays, avec l'aide des organisations régionales comme la SADC.

---

<sup>23</sup> Un seul pays, l'Afrique du Sud, a suggéré un suivi annuel. La majorité (57 %) s'est prononcée pour un suivi triennal. La proposition de l'Afrique du Sud peut se comprendre, étant donné qu'elle dispose de l'un des systèmes de données statistiques les plus performants d'Afrique.



Il est nécessaire de créer un organe indépendant, par exemple une commission ou un conseil régional d'examen – composé de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux, chargé de fixer des cibles, avec des indicateurs convenus et réalistes pour chaque pays.

## Les défis des objectifs de développement durable

Les avis sont unanimes sur le défi que constituent les besoins de financement, tant au niveau de la mise en œuvre que du suivi et de l'évaluation. La mobilisation des ressources nécessaires pour financer les investissements actuels dans le développement durable et dans le processus de suivi et d'évaluation, doit se faire plus vigoureusement que par le passé car les systèmes de collecte de données de nombreux pays dépendent encore fortement des bailleurs de fonds. Le deuxième défi est lié aux compétences techniques : un renforcement des capacités sera nécessaire pour former des personnes à la définition des indicateurs et à la collecte des données. Ainsi, même si les objectifs de développement durable sont moins nombreux que les Objectifs du Millénaire, les exigences en matière de suivi et d'évaluation seront plus considérables en raison des investissements nécessaires pour recueillir des données fiables et clairement définies pour l'ensemble des indicateurs.

En matière de financement,<sup>24</sup> tous les pays devront effectuer les investissements nécessaires pour assurer le succès des objectifs de développement durable. Tous les pays devront accepter d'affecter une partie des dépenses qu'ils consacrent actuellement à leur consommation, à l'investissement dans la seule voie à long terme qui soit viable pour la destinée humaine. Ils pourraient se fixer des normes de financement transparentes et spécifiques liées au revenu national, aux recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles et aux taxes sur les émissions nationales de gaz à effet de serre. Lorsque, pour des raisons légitimes, les ressources mobilisées par les pays à faible revenu seront insuffisantes, il pourra être fait appel au soutien financier des pays à revenu élevé, notamment à l'aide financière votée par les parlements des pays à revenu élevé, qui a été fixée à 0,7 % de leur PIB. Considérant que les promesses de financement faites au niveau international n'ont pas été tenues, il serait préférable de poursuivre sur cette voie de l'aide étrangère bilatérale.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, il est essentiel de continuer à examiner et à renforcer les capacités locales en matière de collecte et d'analyse des données. L'élaboration et l'affinement continus des indicateurs, leur utilisation efficace et l'intégration effective de toutes les dimensions du développement durable, dépendent de l'engagement et des capacités du personnel de terrain. La participation d'experts, de décideurs politiques, de groupes de la société civile et des bénéficiaires favorisera une appropriation nationale des indicateurs, condition préalable à leur institutionnalisation, et instituera la responsabilité collective en ce qui concerne le suivi des progrès vers le développement durable. Il est absolument primordial de renforcer et de développer les capacités des systèmes statistiques nationaux et de leurs principaux bureaux institutionnels et aussi d'élargir le champ afin d'inclure tous ceux qui participent à l'élaboration des politiques, à la planification des programmes, au suivi et à l'évaluation à différents niveaux : ressources humaines, institutions, politiques générales et législation. Un programme de renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation, qui peut être intégré aux plans nationaux, doit être établi au niveau régional et piloté par une organisation comme la CEA ou l'Union africaine.

## Définition des indicateurs

Comme on le remarquera, les indicateurs pour certains objectifs peuvent être incomplets. D'une manière générale, la définition de nouveaux indicateurs n'entre pas dans le cadre du présent rapport.<sup>25</sup> La série complète des indicateurs pourra être définie par des experts institutionnels dans les domaines pertinents, éventuellement dans le cadre de consultations internes ou interinstitutions d'organisations mondiales, continentales et régionales telles que la Banque africaine de développement, la CEA, l'Union africaine, la SADC et d'autres, avec l'aide limitée de certains experts extérieurs, le cas échéant.

<sup>24</sup> Il s'agit là de l'une des quatre cibles relevant du projet d'objectif 1) du développement durable, mentionné ci-dessus.

<sup>25</sup> Comme il a déjà été indiqué, seuls les indicateurs considérés comme mesurables et pertinents ont été intégrés. Certains choix posent encore des problèmes : l'utilisation de nombreux indicateurs pour un seul objectif permettrait une évaluation plus complète mais aurait d'énormes implications pour les systèmes naissants de suivi et d'évaluation de nombreux pays.

## V. Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, l'Afrique australe a enregistré de meilleurs résultats que l'Afrique sub-saharienne en termes de développement humain au cours des 20 dernières années, même si ces deux sous-régions ont été dépassées par l'Asie du Sud. L'image d'ensemble de l'Afrique australe masque des différences dans les performances individuelles des pays, car cette sous-région abrite à la fois le pays africain le mieux classé selon l'indice de développement humain et certains des pays figurant dans le bas de ce classement. Du côté négatif, l'amélioration de l'indice de la sous-région est liée à une dégradation de l'environnement sous la forme de la disparition du couvert forestier et des ressources naturelles.

Les principaux problèmes économiques qui assaillent la sous-région sont des taux de pauvreté élevés ; l'inégalité des revenus, une création de valeur ajoutée limitée (minerais et agriculture) ; des taux de chômage élevés et une diversification limitée. Sur le plan social, les principaux problèmes sont une forte incidence des maladies, probablement liée ou aggravée par le VIH et le SIDA ; des services de santé médiocres, de faibles niveaux de scolarisation au delà de l'enseignement primaire. Sur le plan de l'environnement, la sous-région fait face à une importante déforestation et à ses impacts sur l'environnement ; à la détérioration de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes et à des politiques économiques et sectorielles à visées restreintes qui ne privilégient pas la préservation de l'environnement. Enfin, en matière de gouvernance, les principaux problèmes sont le manque de financement et la faible capacité des institutions à fournir des services, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'environnement et les secteurs d'intégration ; la faible gestion du secteur public et du secteur rural ; et la prévalence de la fragmentation, des chevauchements, des doubles emplois et de la concurrence entre institutions.

Compte tenu des difficultés de la sous-région, les six thèmes prioritaires suivants ont été retenus pour le développement durable : éradication de la pauvreté, éducation et compétences techniques, égalité et autonomisation des femmes, santé et nutrition, durabilité de l'environnement et gouvernance. En conséquence et sur le fondement de la Déclaration du Millénaire, de l'Agenda 21, des Principes de Rio et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les cinq objectifs de développement durable suivants ont été proposés :

- (1) Éradication durable de la pauvreté
- (2) Amélioration de l'enseignement (éducation et formation technique)
- (3) Promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes
- (4) Amélioration de la santé et de la nutrition
- (5) Mesures pour assurer la durabilité de l'environnement

L'élaboration des objectifs de développement durable s'est notamment appuyée sur un concept unifié de l'objectif ultime du développement humain, à savoir, l'amélioration du bien-être humain. Certains atouts des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui les ont fait accepter dans le monde entier, tels que leur concision et leurs résultats mesurables, ont été retenus. Les objectifs de développement durable s'appuient sur les questions laissées en suspens par les Objectifs du Millénaire pour le développement, pas nécessairement de manière directe mais en inscrivant les aspirations des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre global des objectifs du développement durable, comme il a été expliqué dans le chapitre précédent.

Les recommandations ci-après portent sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable:

- (1) Le système de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau mondial, qui commence par les évaluations nationales annuelles et s'achève par des rapports complets au niveau régional et mondial, devrait être conservé. Il est toutefois proposé d'exercer ce suivi tous

les deux ou trois ans. Pour ce faire, les gouvernements doivent prévoir d'investir dans un système de production de rapports en temps réel, en vue de générer tous les ans des données fiables et régulières, si possible en mettant à profit l'avènement de la téléphonie mobile, le haut débit sans fil et la télédétection. Un programme visant à produire régulièrement des données fiables, conçu et piloté au niveau régional par l'ONU ou les organes de l'Union africaine, et intégré au niveau national, pourrait être utile à cet égard ;

- (2) Les objectifs de développement durable doivent servir à élaborer les budgets nationaux et à équilibrer les dimensions économique, sociale et environnementale des politiques générales. A cet effet, les institutions des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer en matière de sensibilisation, par le truchement des ministres de la planification, des finances et des parlementaires ;
- (3) Les objectifs doivent être communs mais différenciés en termes d'indicateurs, en fonction des caractéristiques et des niveaux de développement des pays. En conséquence, les objectifs au niveau mondial peuvent être fixés selon les mêmes modalités que pour les Objectifs du Millénaire pour le développement, mais les cibles de chaque pays doivent être différentes et établies en fonction de leurs points de référence. Cet effort peut être piloté au niveau technique par les organismes régionaux des Nations Unies et intégré pour le bénéfice de chacun des pays. Laissés à eux-mêmes, les pays pourraient se fixer des cibles trop facilement réalisables, mais si la question est laissée à des institutions extérieures, celles-ci pourraient fixer des cibles irréalistes. Un organe indépendant – qui pourrait être un conseil ou une commission d'examen constitué de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau régional – devrait être chargé de définir des indicateurs acceptables et réalistes pour chaque pays ;
- (4) Davantage de ressources doivent être mobilisées pour financer la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des objectifs de développement durable. La priorité doit être donnée aux engagements financiers des pays, appuyés par une aide au développement, lorsqu'elle existe. A cet égard, un fonds régional doit être mis en place et mis à la disposition des initiatives régionales et nationales spécifiques afin de faciliter la collecte des données et l'analyse des objectifs de développement durable. La CEA pourrait prendre l'initiative d'étudier les modalités de création d'un tel fonds, avec le concours d'autres institutions régionales ;
- (5) Des compétences techniques doivent également être mobilisées d'urgence : il faudra un renforcement des capacités en matière de formation à la définition des indicateurs et à la collecte des données. L'élaboration et l'affinement continus des indicateurs, leur utilisation efficace et l'intégration effective de toutes les dimensions du développement durable, dépendent de l'engagement et des capacités du personnel de terrain. Un programme de renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation doit être mis en place au niveau régional, sous l'égide d'une institution comme la CEA ou la Commission de l'Union africaine, puis intégré dans les plans au niveau national ;
- (6) Les indicateurs et certaines cibles doivent être constamment réévalués ; cette tâche pourra être confiée à des experts institutionnels dans les domaines pertinents, dans le cadre de consultations internes ou interinstitutionnelles entre institutions régionales et nationales, avec une aide extérieure réduite. On peut remarquer que pour certains objectifs, s'agissant en particulier de la gouvernance, seul un petit nombre des indicateurs proposés fait actuellement l'objet d'un suivi. La formation à la collecte des données nécessaires pour les nouveaux indicateurs en fonction du contexte de chaque pays, est essentielle et doit être assurée suffisamment tôt pour que les délais d'établissement des rapports soient respectés.

## Références bibliographiques

- Banque africaine de développement (2010). La Banque africaine de développement et l'énergie : Relever le défi de l'accès à l'énergie pour tous les Africains.
- Cline, William R. (2007). *Global Warming and Agriculture: Impact Estimates by Country*. Washington D.C.: Centre for Development, Peterson Institute for International Economics.
- Hove M, Ngwerume E T and Muchemwa C, 2013 : The urban crisis in Sub-Saharan Africa : A threat to Human Security and Sustainable Development, *International Journal STABILITY* 2(1) :7, pages 1-14.
- Hulman, Bedeeanan (2009). "Livestock policy and trade issues in SADC". Onderstepoort, Afrique du Sud : *Journal of Veterinary Research* 76:147-153.
- Lancet and London International Development Centre Commission (2010). Sommet mondial sur la pauvreté, Johannesburg (2011) *Déclaration de Johannesburg sur les OMD*. 19 janvier.
- The Millennium Development Goals: a cross-sectoral analysis and principles for goal setting after 2015, septembre 2010.
- Gouvernement du Malawi (2006). *The Malawi Growth and Development Strategy 2011–16*. Lilongwe, Malawi.
- Gouvernement du Malawi et Programme des Nations Unies pour le développement (2013). *The Malawi We Want*. Lilongwe (projet non publié).
- Mbekeani, Kennedy K. (2013). *Regional Integration Policy Papers: Intra-Regional Trade in Southern Africa: Structure, Performance and Challenges*. Groupe de la Banque africaine de développement et Département de l'intégration régionale et du commerce du NEPAD.
- Merven, Bruno, Alison Hughes et Stephen Davis (2010). "An analysis of energy consumption for a selection of countries in the Southern African Development Community". *Le Cap, Afrique du Sud : Journal of Energy in Southern Africa*, Vol. 21 No 1, février 2010.
- Southern Africa Development Community, 2012. *Regional Infrastructure Development Master Plan-Energy Sector Plan*, août, 2012.
- Communauté de développement d'Afrique australe (2003). *Regional Indicative Strategic Development Plan (RISDP)*. Gaborone, Botswana. Disponible à [www.sadc.int](http://www.sadc.int).
- Communauté de développement d'Afrique australe, 2012; Southern Africa Development Community *selected indicators 2012: www.sadc.int*
- Centre des Nations unies pour les établissements humains, 2001a. *Cities in a Globalizing World: Global Report on Human Settlements 2001*. London, Earthscan
- Programme des Nations Unies pour le développement (2013). *Rapport sur le développement humain, 2013 : L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*. New York.
- Commission économique pour l'Afrique (2012). *Les progrès du développement durable en Afrique*. Addis Abeba (Éthiopie).
- Commission économique pour l'Afrique (2013). *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des OMD, 2013*. Addis Abeba (Éthiopie).
- Organisation mondiale de la santé (2010). *Pour un développement sanitaire durable dans la Région africaine : Orientations stratégiques de l'OMS 2010–2015*.
- WRI, PNUE, PNUD, 2002. *World Resources 2002-2004 Decisions for the Earth: Balance, voice and power*.
- SADC 2001;**
- SADC 2012;**

UN 1992;

## Autres sources

- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (2010). *Medium-term Strategic Plan : Towards an Integrated and Competitive Common Market 2011 – 2015*. Lusaka. Disponible à [www.comesa.int](http://www.comesa.int).
- Hailu Degol et Raquel Tsukada (2011). "Achieving the Millennium Development Goals: a measure of progress". Brasilia: Document de travail 78, International Policy Centre for Inclusive Growth.
- Lessole, David (2012). SADC Document d'orientation sur le changement climatique : "Assessing the policy options for SADC member States". SADC Policy and Research Paper 01/2012.
- Moss, Todd (2010). "What next for the Millennium Development Goals?" London School of Economics et John Wiley Ltd. *Global Policy*, Vol.1, No. 2, pages 218–220, mai 2010.
- Gouvernement mozambicain (2004). *Plano Estratégico do Sector do Ambiente (2005–2015)*: Document final. Maputo.
- Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (2012). *Review of the implementation of the action plan of the AU/NEPAD Environment initiative, version préliminaire du rapport final*.
- Nyarko, Yaw (2011). "Rethinking the MDGs: towards an alternative development agenda post-2015". Commission économique pour l'Afrique, document de travail, novembre 2011.
- Sachs, Jeffery (2012). "From Millennium Development Goals to Sustainable Development Goals". London, *The Lancet*, 379: 2206–11, 2012.
- Gouvernement sud-africain (2011). *National Strategy and Action Plan For Sustainable Development 2011–14*. Pretoria.
- ONU (2007). *Indicateurs du développement durable : Principes directeurs et méthodologies*. Troisième édition. New York.
- ONU (2008). *Africa's Development Needs: State of Implementation of Various Commitments, Challenges and the Way Forward*. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, septembre, New York, 2008.
- ONU (2003). *Déclaration politique sur le développement durable et Plan de mise en œuvre de Johannesburg*, 2002.
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. Document de l'ONU A/CONF.151/26 (Vol. 1). Disponible à : <http://www.un.org/documents/ga/conf151/aconf15126-1annex1.htm>
- Département de l'ONU des affaires économiques et sociales, Division du développement durable (2002). «Guide pour la préparation des stratégies nationales de développement durable : la gestion du développement durable dans le nouveau millénaire», document n ° 13, Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 2002.
- Commission économique pour l'Afrique (2012). *Principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur les implications du développement durable pour l'Afrique*. Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique (2006). *Stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement : Document de travail*. Addis-Abeba (Éthiopie).
- Commission économique pour l'Afrique (2008). *Sustainable Development Report on Africa: Five-Year Review of the Implementation of the World Summit on Sustainable Development Outcomes in Africa*. Addis-Abeba (Éthiopie).
- Commission économique pour l'Afrique (2008). *Sustainable Development Report on Africa: Managing Land-Based Resources for Sustainable Development*. Addis Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l'Afrique (2008). Progress towards Sustainable Development in Africa. Addis Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l'Afrique (2010). Sustainable development indicators framework for africa and initial compendium of indicators (projet). Addis Abeba (Éthiopie).

United Nations Economic Commission for Africa and the Framework for Strategic Sustainable Development (2010). National strategies for sustainable development in Africa: a sixteen-country appraisal, projet de document de travail. Addis Abeba (Éthiopie).

Programme pour l'environnement des Nations Unies (2003). Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Vandemoortele, Jan (2009). Taking the Millennium Development Goals beyond 2015: Hasten Slowly. Bruxelles.

# Annexe I

## Questionnaire semi-structuré

*Élaboration des objectifs de développement durable*

*Sous-région de l'Afrique australe*

*Avril 2013*

*Le présent questionnaire est un guide général pour les entretiens avec les informateurs clés nationaux, qui serviront à mesurer le niveau de compréhension de la notion de développement durable et à déterminer comment sa mise en œuvre pourra être évaluée au niveau des pays.*

### Introduction

Le processus mondial de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement doit s'achever dans deux ans (2015) et le moment est venu, en s'appuyant sur ses réussites et en remédiant à ses faiblesses aux niveaux mondial et national, d'élaborer un nouveau programme de développement plus inclusif. Il a été largement convenu d'axer les efforts sur le développement durable, notion distincte et beaucoup plus vaste que celle du développement économique. Trois piliers interdépendants ont été clairement identifiés dans le développement durable – la croissance économique, le bien-être social et la protection de l'environnement - un quatrième pilier, la gouvernance, sous-tendant les trois autres. S'agissant du programme de développement des Nations Unies, les Objectifs du Millénaire pour le développement ont servi à en mesurer la mise en œuvre et à en consolider les résultats au niveau mondial, et il est maintenant nécessaire de définir un arrangement comparable pour le développement durable, et d'élaborer des «objectifs de développement durable»

Il est été largement reconnu que les objectifs de développement durable doivent s'appuyer sur l'Agenda 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, respecter entièrement les principes de la Conférence Rio+20, être conformes au droit international, s'appuyer sur les engagements déjà pris, contribuer à la mise en œuvre intégrale des conclusions de tous les grands sommets sur les domaines économique, social et environnemental, se concentrer sur les domaines prioritaires pour parvenir au développement durable, intégrer de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable et leurs relations réciproques, être compatibles avec le programme des Nations Unies pour le développement au-delà de 2015 et s'y intégrer, et ne pas se détourner de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. En termes de contenu ou d'apparence physique», il a été convenu que les objectifs de développement durable devaient être orientés vers des actions concrètes, concis, faciles à communiquer, en nombre limité, ambitieux et globaux. Il s'appliqueront universellement, en tenant compte des différents contextes, capacités et niveaux de développement nationaux, et en respectant les politiques et les priorités nationales.

### Questions clés

1. Énumérer les principaux domaines thématiques ou domaines de développement de la stratégie nationale de développement du pays, ou son équivalent, relatifs au développement durable : croissance économique, bien-être social, protection de l'environnement et gouvernance.
2. Énumérer les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans ces domaines. Sont-ils facilement utilisables et consultés ?
3. Comment les objectifs de développement durable peuvent-ils :

- a) Être structurés de manière à équilibrer les piliers économique, social et environnemental du développement durable ?
  - b) Refléter les dimensions sociale, économique et environnementale au sein de chaque objectif de développement durable, éventuellement au moyen de cibles connexes ?
  - c) Intégrer les Objectifs du Millénaire pour le développement, adaptés ou mis à jour pour la période post-2015, dans un cadre plus large de développement durable ?
  - d) Élargir l'objectif 7 du Millénaire pour le développement («assurer un environnement durable») à plusieurs objectifs comportant une dimension ressources naturelles ou environnement (eau, nourriture, énergie, etc.) ?
  - e) Autres (préciser).
4. Sur la base de votre expérience des Objectifs du Millénaire pour le développement ou d'autres objectifs, quelle serait la principale utilité des objectifs de développement durable pour votre pays (sélectionner un maximum de deux options) ?
- a) Définition des priorités nationales de politique générale
  - b) Orientation des allocations budgétaires nationales
  - c) Examen de l'impact des politiques nationales
  - d) Résister aux pressions en vue d'un développement non durable
  - e) Aider à équilibrer les piliers économique, social et environnemental dans les politiques générales
  - f) Orienter la coopération au développement
  - g) Autres
5. Les objectifs de développement durable sont censés avoir une «dimension mondiale». Les cibles de ces objectifs doivent-elles être :
- a) Communes à tous les pays ?
  - b) Définies par chaque pays ?
  - c) Communes mais différenciées en fonction des caractéristiques et du niveau de développement du pays ? Dans l'affirmative, expliquer comment.
6. Quels Objectifs et cibles du Millénaire pour le développement peuvent être incorporés – éventuellement en les actualisant - dans un projet d'objectifs de développement durable ?
7. Comment les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable doivent-ils être évalués à l'échelle mondiale ?
8. Quels principes doivent sous-tendre le choix d'objectifs de développement durable appropriés (par exemple réduction des inégalités, promotion des droits humains, assurer la durabilité) ?
9. Quelles seraient les difficultés et les contraintes de mise en œuvre et quelles seraient les solutions ?



10. Quels sont les obstacles qui s'opposent à l'établissement de liens entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ?
11. Avez-vous d'autres observations, idées ou suggestions à formuler qui pourraient faciliter les travaux initiaux du groupe de travail à composition ouverte sur les objectifs de développement durable ?

## Annexe II

### Liste des points focaux

Pays	Nom	Poste	Contact
<b>Botswana</b>	Mme. Tebaso L. Chalashika	Économiste - Ministère des finances	tchalashika@gov.bw
	M. Disikalela Gaseitsiwe	Secrétaire adjoint (Politiques socio-économiques)	dgaseitsiwe@gov.bw
<b>Malawi</b>	M. Yanira Mmeeke Ntupanyama	Secrétaire principal – Affaires environnementales	yntupanyama@yahoo.co.uk
	M. Jollam Banda	Économiste principal – Planification et développement économiques	jolambda@yahoo.com
	M. Frank Kamanga	Économiste principal – Ministère de l'environnement	frankamanga@yahoo.com
	M. Gebrehiwot Kebedew	Économiste – PNUD Malawi	gebrehiwot.kebedew@undp.org
<b>Maurice</b>	Mme Priya Durshini Thanoos Chadee	Agent de l'environnement	pthanoos@mail.gov.mu
<b>Mozambique</b>	M. Marcos Sapateiro	Point focal national pour les objectifs de développement durable	marcoseeuginodae@yahoo.com.br
<b>Afrique du Sud</b>	Mme. Elise Haber	Directrice – Environnement, science et technologie	habere@dirco.gov.za
	M. Tlou Ramaru	Conseiller principal – Affaires environnementales	tramaru@environment.gov.za
	M. Rhulani Baloyi	Analyste des politiques – Affaires environnementales	rbaloyi@environment.gov.za
<b>Namibie</b>	M. David Katjaimo	Chef des relations de travail	dkatjaimo@mol.gov.na
<b>Swaziland</b>	M. Patrick Vusi Mnisi	Économiste principal – Planification et développement économique	patmnisi@yahoo.com
<b>République-Unie de Tanzanie</b>	M. Jordan Charles Matonya	Analyste des politiques, Commission de planification	jordanmatonya@yahoo.com
<b>Zambie</b>	M. Chinyanta Chikula	Inspecteur du travail principal	chinyanta4real@hotmail.com
<b>COMESA</b>	M. G. Kanyangara	Conseiller pour le changement climatique	MKanyangarara@comesa.int
<b>SADC</b>	M. Alex Banda	Responsable de programme, Environnement et développement durable	abanda@sadc.int alex.banda@yahoo.co.uk
<b>NEPAD</b>	Mme. Rosalie Lo	Chef de l'Unité du genre, NEPAD	rosaliel@nepad.org
	M. Mosad Elmissiry	Chef de l'Unité de l'énergie, NEPAD	mosade@nepad.org
	M. Vincent Oparah	Section de l'environnement, NEPAD	vincento@nepad.org



